



HAL
open science

Du patrimoine aux patrimoines, question d'héritages

Jean-Yves Dartiguenave, Cécile Dubois, Sophie Le Coq, Maïté Savina,
Jean-Claude Quentel

► **To cite this version:**

Jean-Yves Dartiguenave, Cécile Dubois, Sophie Le Coq, Maïté Savina, Jean-Claude Quentel. Du patrimoine aux patrimoines, question d'héritages. [Rapport de recherche] Conseil Régional de Bretagne - Service de Valorisation du patrimoine de la Région Bretagne. 2013. halshs-01228772

HAL Id: halshs-01228772

<https://shs.hal.science/halshs-01228772>

Submitted on 26 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Du patrimoine aux patrimoines : question d'héritages

Étude réalisée pour le service Tourisme et patrimoine du Conseil Régional de
Bretagne
Service de valorisation du patrimoine de la Région Bretagne

Rapport final - décembre 2013

Jean-Yves Dartiguenave, Cécile Dubois, Sophie Le Coq, Jean-Claude Quentel, Maité Savina

SOMMAIRE

Introduction	p. 4
<hr/>	
1. Le patrimoine : question d'héritage	p. 4
2. Une politique régionale volontariste de valorisation du patrimoine	p. 4
3. Étude de deux dispositifs : Allaire et Bangor	p. 5
3. 1. « <i>Préservons et partageons notre patrimoine immatériel</i> » à Allaire : la ferme de Coueslé, point de convergence des préoccupations patrimoniales	
3. 2. « <i>Mécénat populaire</i> » pour la restauration de l'église de Bangor : un bâti menacé	
4. Déroulement des enquêtes de terrain	p. 10
5. Plan du rapport	p. 11
Première partie. Allaire et le site de Coueslé	p. 13
<hr/>	
1. Principales caractéristiques de la commune d'Allaire	p. 13
2. Construire un patrimoine pour les Allairiens	p. 14
3. La Fédé et le Groupement culturel Breton des Pays de Vilaine : une démarche et une expertise sur Coueslé	p. 17
4. Le « Groupe Collecte » et le « Groupe Archive » : les garants de la mémoire des anciens	p. 20
5. Le CLAC et « Bouille de même » : les générations intermédiaires	p. 21
6. Les jeunes adolescents d'Allaire : une génération à part	p. 23
Deuxième partie. Bangor et son église	p. 25
<hr/>	
1. Des écueils	p. 25
2. Contournement des écueils	p. 28
3. Le clocher de Bangor : un repère topographique, une commune attractive	p. 30
4. Usages culturel et cultuel de l'église	p. 32
Troisième partie. À chacun son site de Coueslé	p. 35
<hr/>	
1. De la ferme au site de Coueslé	p. 35
2. Le site de Coueslé : une histoire plurielle	p. 36
3. Des rapports au site de Coueslé différenciés selon les générations	p. 38
4. La génération des « trentenaires » : s'instituer par soi-même	p. 38
5. La génération des adolescents : « sourds » aux anciens	p. 39
6. L'héritage du site de Coueslé : entre continuité et rupture	p. 41
7. Du légateur politique aux légateurs populaires	p. 41

8. Rôle du légateur politique : fédérer ou arbitrer ?	p. 42
--	--------------

Quatrième partie. De l'église de Bangor à Belle-île-en-mer comme héritage	p. 45
--	--------------

1. Patrimoine et patrimoines	p. 45
2. Des patrimoines différenciés selon le type de résidence	p. 46
3. Des héritiers inscrits dans une relation d'adoption ascendante	p. 48
4. Des choix d'héritage et de prédécesseurs	p. 49
5. S'acquitter d'une dette, s'instituer légateur	p. 51
6. L'île en « dispute » : des légitimités différentes	p. 52

Conclusion	p. 56
-------------------	--------------

Introduction

1. Le patrimoine : question d'héritage

Suite à une réflexion sur le patrimoine menée au sein du laboratoire universitaire le CIAPHS (Centre Interdisciplinaire des Processus Humains et Sociaux), de l'Université Européenne de Bretagne Rennes 2, nous avons formulé une proposition d'étude sur le sujet au service Tourisme et patrimoine du Conseil Régional de Bretagne et, plus précisément, au service de valorisation du patrimoine de la Région Bretagne.

D'emblée, notre façon de questionner le patrimoine s'inscrit dans une perspective relationnelle qui le saisit sous l'angle de l'héritage. De ce point de vue, notre **attention se porte sur les relations entre des légateurs, c'est-à-dire ceux qui définissent des biens, des pratiques à transmettre, et des héritiers, c'est-à-dire ceux à qui il s'agit de transmettre.** Ainsi, sous cet angle, nous :

- seront attentifs moins aux objets ou pratiques dites patrimoniales qu'aux types de liens qu'établissent les différents héritiers avec ces objets ou pratiques ;
- traiteront du patrimoine sous l'angle du legs et ainsi de déplacer l'attention des groupes spécifiques aux différents types d'héritiers et de légateurs. Simultanément, ce déplacement de l'attention force à s'intéresser moins aux questions d'identité de ces groupes – sans pour autant les omettre – que de responsabilité des héritiers ;
- traiteront de la question de la transmission d'un passé dans le présent en admettant qu'il fait toujours l'objet d'une transformation.

2. Une politique régionale volontariste de valorisation du patrimoine

Outre l'inventaire, le service Tourisme et patrimoine du Conseil Régional de Bretagne s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une politique volontariste de valorisation du patrimoine. Cette dernière repose sur une vision d'ensemble de son action en matière patrimoniale : une stratégie régionale globale où l'équilibre territorial est recherché, la dimension maritime et environnementale de celui-ci valorisée, les démarches citoyennes et les actions en faveur de la jeunesse amplifiées.

Cette politique s'est ainsi fixée plusieurs objectifs :

- soutenir le secteur de l'économie du patrimoine sur l'ensemble du territoire breton ;
- inciter la population à s'approprier pleinement le devenir de son patrimoine ;
- apporter un soutien accru aux petites communes pour la préservation et la valorisation du patrimoine.

Ces orientations se concrétisent par le soutien de plusieurs initiatives locales oeuvrant à la réalisation de ces objectifs. Entre autres exemples, citons :

- le soutien de la Région aux initiatives locales et projets de territoires (à l'échelle d'un pays, d'une intercommunalité, d'un département, ou d'une commune), ainsi qu'aux projets menés dans les cités labellisées ;
- le renforcement du dispositif expérimental de prime baptisé « Skoaz ouzh skoaz » ou « épaule contre épaule », encourageant et récompensant la mobilisation locale autour d'un projet ;
- le soutien à la sensibilisation et à l'éducation au patrimoine culturel breton.

3. Étude de deux dispositifs : Allaire et Bangor

3. 1. « Préservons et partageons notre patrimoine immatériel » à Allaire : la ferme de Coueslé, point de convergence des préoccupations patrimoniales

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de patrimoine, la Région Bretagne choisi de lancer un appel à projets pour encourager les initiatives novatrices auprès du jeune public, en matière de sensibilisation et d'éducation au patrimoine culturel breton et soutenir financièrement un certain nombre d'entre elles pendant une durée de trois ans (2009-2011).

Parmi ces projets, nous nous sommes particulièrement intéressés à celui de la commune d'Allaire dans le Morbihan intitulé « *Préservons et partageons notre patrimoine immatériel* ».

L'objectif principal de ce projet consiste à montrer l'évolution et les mutations du monde rural. Pour ce faire, plusieurs actions sont menées : collectage de photographies, de films, de témoignages oraux ; création de légendes et commentaires sur le fond existant ; numérisation systématique et exploitation des outils existants

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'actions conduites par la commune et ses habitants, dédiées à l'inventaire et à la publication d'un recueil autour du patrimoine bâti ainsi qu'à la rénovation de la ferme-modèle de Coueslé

qui comprendra un espace dédié à la transmission des savoirs et de la mémoire.

Ce projet s'inscrit aussi à l'échelle du Pays par l'association étroite du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine autour de l'action « Mémoire en résidence ». Les jeunes comme les anciens sont associés au projet lui donnant une dimension intergénérationnelle. À ce sujet, ce projet vise les enfants des écoles, du conseil municipal des enfants, de l'Espace jeunes, du centre intercommunal d'animation sociale, du centre de loisirs¹.

Les objectifs de ce projet convergent vers un projet communal majeur : la rénovation de la ferme-modèle de Coueslé. Géographiquement, cette dernière est implantée, à proximité du centre-bourg d'Allaire, sur le site de Coueslé qui abrite, outre ce bâti, un espace de loisirs.

Les préoccupations patrimoniales de la municipalité sont étroitement liées à la rénovation de cette ferme, laquelle passe d'un statut de bâti en déshérence à celui d'espace public fédérateur des Allairiens.

Un retour rapide sur l'historique de la rénovation de cette ferme montre qu'elle a généré les différentes initiatives associatives autour du patrimoine, impulsant l'action « *Préservez et partageons notre patrimoine immatériel* ».

¹ Catalogue de présentation des projets soutenus dans le cadre du dispositif « Sensibilisation et éducation au patrimoine culturel de Bretagne », 2009-2011.

Historique de la restauration de la ferme-modèle de Coueslé

1986 - La ferme de Coueslé fait l'objet d'une expropriation par la commune dans l'objectif de créer un projet immobilier. Une partie du site est alors réservée à la construction d'un lotissement, une autre à l'usine voisine.

1994 - Un espace de loisirs avec deux étangs est créé à proximité de la ferme. Le site est investi par la population locale comme lieu de détente et de loisirs.

1996 - La municipalité abandonne l'idée de transformer la ferme en logements et la définissent comme patrimoine de la commune d'Allaire.

2004 - L'association « Bouille de môme », organisatrice d'évènements culturels sur la commune, s'installe officiellement dans les locaux de la ferme de Coueslé et organise sur le site plusieurs spectacles.

2006-2008 - Une étude prospective « *Regards croisés au Coueslé* » est réalisée. À cette occasion, un groupe de travail autour des élus municipaux et de représentants du monde associatif ouvre une réflexion sur le devenir du site et propose d'engager une étude pour rénover la ferme de Coueslé.

2009-2010 - Le projet de rénovation de la ferme est validé par le conseil municipal. Une fête éco-citoyenne sur le thème de l'arbre inaugure le début des travaux.

2011 - La Fondation du Patrimoine Bretagne est associée au projet de rénovation. « La ferme devra être un espace polyvalent »². Au même moment, un vaste chantier de collectage avec le « groupe collecte » de la commune est engagé.

2012 - Édition du premier numéro « Mémoire d'Allaire » et de la collaboration avec le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine autour de l'action « Mémoire en résidence ». Cette dernière, initiée en 2011 par le Maire d'Allaire, vise la sauvegarde et la valorisation du patrimoine local afin de créer une dynamique autour du passé rural de la commune. Ce travail s'appuie sur la ferme de Coueslé afin de définir l'histoire particulière d'Allaire. Plus globalement, cette initiative questionne la transmission entre générations en s'intéressant aux différentes manières de s'approprier cette histoire et celle de la ferme de Coueslé.

2013 – En septembre, la ferme de Coueslé est inaugurée.

² Bulletin municipal d'Allaire, mars 2011.

3. 2. « Mécénat populaire » pour la restauration de l'église de Bangor : un bâti menacé

Depuis octobre 2011, le service Tourisme et patrimoine du Conseil Régional de Bretagne choisit, en complément des soutiens publics déjà existants, de mettre en place un dispositif expérimental de prime qui encourage et récompense la mobilisation locale autour d'un projet de restauration du patrimoine bâti (patrimoine architectural, patrimoine navigant). Ce dispositif, intitulé « Skoaz ouzh skoaz » – c'est-à-dire « épaule contre épaule » –, reflète, pour ses concepteurs, un état d'esprit, en l'occurrence celui de l'entraide.

Concrètement, le principe de ce dispositif réside dans le versement d'une prime complémentaire à la subvention déjà allouée par la Collectivité Régionale, pour récompenser la démarche de souscription populaire autour d'un projet de restauration. Mis en œuvre en partenariat avec la Fondation du Patrimoine Bretagne, ce dispositif ambitionne de soutenir, en priorité, les porteurs de projets les plus modestes. Ainsi, l'identité des potentiels bénéficiaires de ce dispositif a été circonscrite aux représentants des pouvoirs publics locaux (sauf l'État et les Départements) et, à ceux, privés, de la société civile (associations, particuliers propriétaires d'objets d'intérêts patrimoniaux).

Les travaux de restauration de l'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul de la commune de Bangor à Belle-île-en-mer bénéficient du soutien de ce dispositif³. Selon les experts, cette église date du 16^{ème} siècle et est considérée la plus ancienne de Belle-île. Elle est à l'origine du nom de la commune puisque ce sont les moines irlandais qui fondent l'édifice et baptisent la paroisse du nom de Bangor en référence avec leurs origines de Bangor en Irlande.

Au fil des siècles, l'église connaît de nombreux remaniements et ajouts, mêlant des éléments anciens à des réalisations nouvelles (clocher-façade)⁴.

En 2010, une étude réalisée sur l'état de l'édifice établit de nombreuses défaillances, principalement au niveau des pieds de charpente et de la toiture, lesquelles sont confortées en 2012 par un rapport commandé par la municipalité de Bangor à l'architecte vannetaise, Delphine Isabel, et l'économiste de la construction, Guylaine Duport :

« Les problèmes majeurs constatés se situent au niveau des pieds de charpente. Le défaut de triangulation des fermes entraîne d'autres désordres tels que, la poussée sur les murs gouttereaux, les déformations

³ L'action « Mécénat populaire » pour les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Bangor à Belle-Ile-en-Mer dans le cadre du dispositif « Skoaz ouzh skoaz ».

⁴ Site de la Fondation du Patrimoine Bretagne.

de la toiture et la déformation de la voûte (...). Également, la toiture en état d'usure avancé et les infiltrations persistantes à certains endroits rendent les travaux de recouverture prioritaires. (...) un constat de l'état du parement de la flèche, accompagné d'un repérage photographique, a été réalisé par une équipe de cordiste spécialisé. Après nettoyage des mousses, les fissures se sont révélées. La restauration de l'enduit en recherche est devenue primordiale afin d'éviter tout risque d'infiltration d'eau et de dégradation des maçonneries »⁵.

Elles concluent en l'urgence d'intervention :

« Ces troubles, s'ils ne sont pas traités, vont continuer et aggraver la situation actuelle. Le mouvement est lent mais progressif, il est urgent de stopper le phénomène »⁶.

Dès décembre 2011, la municipalité de Bangor signe, à titre de « maître d'ouvrage », une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine Bretagne pour encourager le mécénat populaire et d'entreprise (particuliers et entreprises) afin de sauvegarder le patrimoine de proximité. Le maire de la commune justifie cet appel à souscription par la hauteur du coût des travaux et l'état des finances publiques :

« L'ensemble de ces opérations représente un coût important. Vous le savez certainement, toutes les aides sont en diminution et la charge financière principale est supportée par le budget communal. C'est la raison pour laquelle, avec le concours de la Fondation du Patrimoine Bretagne, la Commune de Bangor lance une souscription publique en faisant appel à la générosité de tous pour mener à terme cette restauration »⁷.

À l'époque, le coût total des travaux est estimé à 517 505 € et leur mise en œuvre sur deux périodes pour des raisons budgétaires, de rendement et d'économie de chantier : le second semestre 2012 et le premier semestre 2013⁸. Le rapport de Delphine Isabel et de Guylaine Duport avalise ces deux phases et précise la nature des travaux : la première phase « *traitera le chœur et le transept, y compris la croisée* » ; la seconde phase « *comprendra la nef, la sacristie et la chaufferie* ». Ces travaux de couverture, de charpente, de maçonnerie sont donc prévus en cherchant à « *conserver un maximum de bois quitte à les réemployer à un autre endroit de la charpente* » ainsi que d'autres travaux optionnels à savoir « *la mise aux normes de la chaufferie. Il s'agira de mettre en place un faux-plafond et une porte d'accès coupe-feu ; Le garde-corps de la tribune sera rehaussé par une lisse pour la mise en conformité de hauteur ; Le badigeon d'harmonisation de l'enduit extérieur de la flèche et le dépiquetage de son enduit intérieur* »⁹

⁵ Delphine Isabel, Guylaine Duport, Rapport de présentation. Travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Bangor, 19 avril 2012, p. 11, p. 10.

⁶ *Ibidem*, p. 11.

⁷ Texte accompagnant le document officiel de l'appel au don.

⁸ Fondation du Patrimoine Bretagne, antenne régionale de Rennes.

⁹ Delphine Isabel, Guylaine Duport, *op. cit.*, pp. 12-13.

En Août 2012, la municipalité de Bangor vote, par décision communale, la hauteur du budget de l'ensemble des travaux sensiblement inférieure à l'estimation de 2011 du fait de choix décidés par l'assemblée communale :

« Finalement, les élus bangorins ont retenu quatre des cinq propositions, comme la mise aux normes de la chaufferie, la restauration complémentaire de la flèche et la mise aux normes de la tribune. A été refusé un style d'ardoise particulier qui aurait gonflé le budget d'environ 12.000 €. Au final, le chantier de l'église initialement estimé à 462.000 € HT s'élèvera à environ 515.000 € HT après les choix optionnels »¹⁰.

Par ailleurs, un calendrier est arrêté et prévoit un démarrage des travaux en septembre 2012 pour une ouverture de l'église au public en juillet 2013.

Le 30 mai 2013, la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne publie sa décision d'octroi de 15 000 € supplémentaires pour la restauration de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Bangor dans le cadre de son dispositif de souscription populaire « Skoaz ouzh skoaz ».

4. Déroulement des enquêtes de terrain

Chaque terrain d'enquête a fait l'objet d'une investigation empirique autour de trois types de travail : de documentation d'une part, d'observation d'autre part, de réalisation d'entretiens enfin.

L'ensemble de ces phases de travail s'est déroulé de février à juillet 2013.

Plus précisément, et outre le travail d'analyse documentaire, nous nous sommes déplacés à Allaire et Bangor principalement sur trois périodes.

À Allaire, ces déplacements se sont effectués durant les mois de mars, avril et juin 2013. À ces occasions, nous avons rencontré différents types d'acteurs sociaux concernés par le dispositif « *Préservons et partageons notre patrimoine immatériel* » soit la liste ci-dessous :

- le maire d'Allaire ;
- le premier adjoint au maire d'Allaire ;
- un représentant du CLAC (Centre de Loisirs et d'Animation Culturelle) ;
- un représentant de l'association « Bouille de même » ;
- deux représentants du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine ;

¹⁰ Journal Le Télégramme, 30 Août 2012.

- deux représentants de l'association La Fédé ;
- un représentant du « Groupe Collecte » ;
- un représentant de l'Espace jeunes d'Allaire ;
- des jeunes adolescents d'Allaire.

À Bangor, ces déplacements se sont effectués durant les mois de mars, avril et juillet 2013. De la même manière qu'à Allaire, ils nous ont permis de rencontrer différents acteurs sociaux de l'île :

- le maire de Bangor;
- le premier adjoint au maire de Bangor;
- un représentant de la paroisse de Bangor ;
- un représentant du « Festival Plages Musicales en Bangor » ;
- deux représentants du Fonds de dotation « Perspectives » ;
- un représentant de l'association « l'Atelier d'Arnaud » initiatrice et réalisatrice de l'ouvrage « Mémoire vive de Belle-île-en-mer. Des femmes et des hommes racontent » ;
- un représentant de l'école de musique « La puce à l'oreille » ;
- un artiste exposant à Le Palais ;
- un apiculteur.

L'ensemble de ces rencontres nous auront également permis de réunir d'autres documents d'informations transmis par les interviewés.

Ces rencontres ont fait l'objet, dans la majorité des cas, d'enregistrements par la suite transcrits.

Signalons enfin que le dernier déplacement à Bangor, nous auras permis, durant cinq jours, d'assister aux différentes prestations musicales proposées dans le cadre du « Festival Plages Musicales en Bangor » et d'être attentifs au déroulement de la vie quotidienne à Bangor et plus largement sur l'île.

Enfin, les mois de septembre à décembre ont été consacrés à l'analyse de l'ensemble des documents réunis et produits ainsi qu'à la rédaction du rapport final.

5. Plan du rapport

Ce rapport est rédigé en quatre parties.

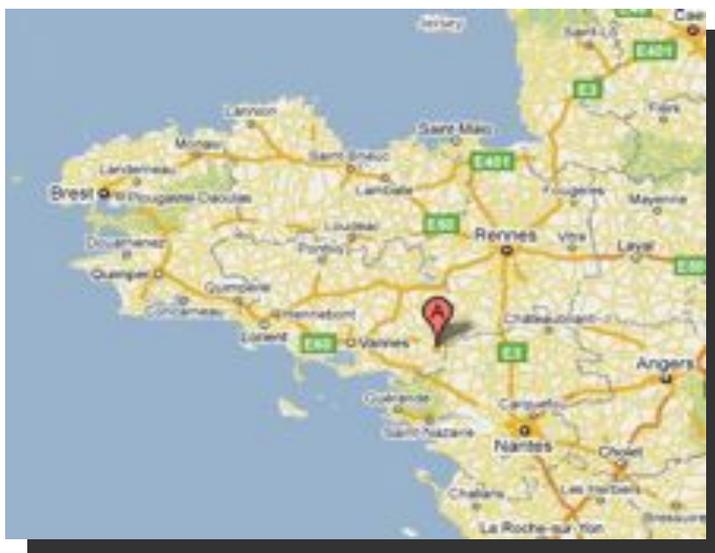
Les deux premières parties présentent, sous la forme monographique, les terrains d'enquête à partir, respectivement, des dispositifs « *Préservons et partageons le patrimoine culturel immatériel* » et « *Skoaz ouzh skoaz* ».

Les deux dernières parties (partie trois et partie quatre) sont consacrées à l'analyse de ces monographies cherchant à cerner la spécificité de ces deux terrains d'enquête dans leurs rapports aux patrimoines.

Première partie. Allaire et le site de Coueslé

1. Principales caractéristiques de la commune d'Allaire

La commune d'Allaire s'étend sur 4 174 ha dont 412 ha de bois et est située à l'orée de trois départements : l'Ille et Vilaine, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Distante de neuf kilomètres de Redon, la commune est au centre du triangle Rennes (soixante dix-sept kilomètres), Nantes (soixante dix-huit kilomètres) et Vannes (quarante-sept kilomètres). Allaire est le chef-lieu de canton du Morbihan dans l'arrondissement de Vannes qui compte près de quinze mille habitants. Elle est une des quatre villes les plus importantes du bassin redonnais.



(Situation géographique de la commune d'Allaire)

En 2010, la commune d'Allaire recensait 3 658 habitants¹¹. En rapport à la commune de Redon, Allaire connaît, depuis trente ans, une certaine croissance démographique (plus mille habitants)¹². Cette dernière s'est traduite par une demande de logements. Aujourd'hui, les logements sont essentiellement des résidences principales accueillant des couples avec enfants. Près de 70 % des habitants actifs de la commune travaillent à l'extérieur de la commune, faisant d'Allaire une commune résidentielle.

La population active à Allaire est fortement représentée par les ouvriers (33,6 %), les employés (28,5 %), les professions intermédiaires (22,65 %), comme dans le reste du bassin redonnais. La part des cadres (5,2 %) et

¹¹ <http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne/>

¹² Le nombre d'habitants à Redon tend même à diminuer depuis 1975 (9 649 habitants en 1975 et 9 592 habitants en 2010).

des agriculteurs (4,17 %) reste très faible. Le taux du chômage a fortement augmenté depuis les quatre dernières années passant de 6,5 % en 2008 à 9,3 % en 2012. La population ouvrière, peu qualifiée, est ainsi largement concernée.

Depuis 2009, la répartition, par âge, de la population d'Allaire présente un certain équilibre entre les classes d'âges les plus jeunes et les plus âgées : les 0-19 ans représentent 26,3 % de la population totale et les plus de 60 ans, 23,35 %.

La commune est bien pourvue en service de proximité puisqu'un peu plus d'une trentaine de commerces sont implantés sur son territoire. Par ailleurs, elle abrite aussi de nombreux équipements : une mairie, deux écoles (maternelle et primaire), un collège, un centre de loisirs, un Espace jeunes, une ludothèque, un Centre Intercommunal d'Animation Sociale. On y compte aussi des équipements sportifs et culturels : une piscine, deux ensembles multisports, un complexe d'athlétisme, deux terrains de football, un terrain de tennis, un parc pour roller, un boulodrome, une médiathèque, une salle polyvalente.

2. Construire un patrimoine pour les Allairiens

Notre enquête de terrain a débuté le 27 mars 2013 à la mairie d'Allaire, où nous avons rencontré le maire, M. Mary et son adjoint, M. Jaouen afin de leur présenter notre démarche de recherche. Cette entrevue a aussi été l'occasion d'entendre les deux élus relater le projet de Coueslé et de nous présenter les différentes structures et acteurs importants sur le territoire.

En guise d'introduction au site de Coueslé, le maire est brièvement revenu sur l'histoire communale. La commune d'Allaire a connu une grande mutation ces cinquante dernières années transformant le territoire rural en territoire périurbain ou commune néo-rurale. Coueslé est une ferme modèle de 1870 « *restée dans son jus* » nous précisera le maire et qui a échappé de peu à un projet immobilier d'envergure.

Selon le maire, c'est un lieu apprécié et identifié par les habitants, investi par les enfants (espace de jeu au bord de l'étang), les promeneurs et les sportifs (espaces de nature et de loisirs) et les anciens (EPHAD à proximité). Ce lieu se prête donc à divers usages :

- *la nature* : lieu de promenade, de ressourcement, poumon vert de la ville ;
- *la fête* : lieu de rassemblement festif ;
- *l'écologie* : lieu de sensibilisation à l'environnement, à l'agriculture raisonnée, aux arbres.

La rénovation de la ferme de Coueslé, en tant que ferme modèle, constitue, pour le maire, une opportunité pour impulser, à l'échelle de la commune, une dynamique autour du patrimoine : « *Un certain nombre de personnes se sont mises en marche* » nous précise-t-il. Cet espace présente un potentiel historique pour devenir un lieu de convergence des différents groupes, des diverses activités. Il souhaite ainsi générer une synergie entre son utilisation privée et publique.



(La ferme de Coueslé)

L'intention première de la municipalité d'Allaire vise donc à fédérer, autour de cette rénovation, définie comme patrimoine communal, l'ensemble des Allairiens. La recherche d'une attractivité touristique reste secondaire. Le souci de « cohésion sociale » de la commune l'emporte et se lit aussi dans les différents bulletins municipaux trimestriels. Le site de Coueslé doit ainsi pouvoir rassembler tous les habitants de la commune et devenir un lieu porteur de la commune :

« C'est la municipalité qui a voulu voir plus large que le simple bâtiment. Ils sont allés solliciter tout le monde en disant : ' vous les pêcheurs par exemple, vous y êtes car il y a l'étang ', et nous notre entrée sur ce site, c'est que c'est un lieu aux beaux jours, de regroupement de la jeunesse pour y faire des fêtes. L'idée de la mairie, c'était d'associer tous les habitants d'Allaire autour d'un lieu de vie. De dire que ce n'était pas seulement pour les pêcheurs, les passionnés d'histoire, pas que pour les familles qui s'y promènent avec les enfants. C'est aussi pour les collégiens, les lycéens... pour tous les habitants.(membre du « Groupe Collecte ») ».

Pour nous aider dans notre enquête, le maire et son adjoint ont recensé les différents acteurs et structures engagés dans l'action « *Préservez et partageons notre patrimoine immatériel* » ainsi que leurs rôles dans la mise en œuvre de ce dispositif.

- *La Fédération d'Animation du Pays de Vilaine (la Fédé)* est une association d'Éducation Populaire du Pays de Redon née en 1971. Aujourd'hui, l'association s'organise autour de quatre volets : l'animation « enfant-jeunesse-famille », l'animation plein-air,

l'insertion économique (en collaboration avec les articulateurs et le chantier d'insertion « lever de rideau »), la « culture ». À Allaire, la Fédé est présente à travers le Centre Intercommunal d'Animation Sociale (C.I.A.S.), créé en 1998. Leurs actions sont variées : ils accompagnent toutes les associations d'Allaire, développent de l'animation loisir, gèrent les Espaces Jeunes d'Allaire et des autres communes du canton de même que trois centres de loisirs du canton (à l'exception de celui d'Allaire qui se nomme « Planète Loisirs »).

- *Le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine* est une association située à Redon, créée en 1965. L'objectif du Groupement est de travailler sur l'ensemble du patrimoine culturel local à partir du chant, du conte, de l'architecture, des savoir-faire. Progressivement, le Groupement s'est structuré autour de trois pôles majeurs : la collecte et la sauvegarde (collecte et base de donnée Dastum), la valorisation (Festival de la Bogue d'or), la transmission (école de musique traditionnelle itinérante).
- *Le Centre de Loisirs et d'Animation Culturelle (le CLAC)* est une association qui a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture, à l'ensemble des habitants, dans une démarche participative. L'association propose une douzaine d'activités sportives et de loisirs, organise des manifestations culturelles (festival itinérances, Bal à Bocq, Fête de la Bascule...).
- *L'association « Bouille de même »*, créée en 2004, est une association locale regroupant des 25/30 ans. Elle organise des concerts de musiques actuelles et des spectacles vivants sur la commune.
- Trois écoles sont présentes à Allaire : l'école publique Renaudeau et l'école privée Sainte-Anne, le collège Saint-Hilaire.
- « *Planète Loisirs* » est une structure de loisirs qui accueille les 3-12 ans.
- *L'Espace jeunes* accueille les 10-15 ans et est géré par la Fédé.

Au-delà de la présentation des différents partenaires, le maire nous fait part des difficultés rencontrées dans la mise en place du projet « *Préservez et partageons notre patrimoine immatériel* » avec les plus jeunes générations :

- il avance des obstacles financiers et pratiques pour le travail avec les jeunes enfants, notamment le manque de personnel qualifié dans le domaine patrimonial et des enseignants contraints de

respecter les programmes scolaires qui n'intègrent pas forcément cette thématique ;

- les difficultés rencontrées avec le public adolescent différent : cette génération « désertent » la plupart du temps les projets autour du patrimoine. Le maire, conscient d'un manque d'attrait pour cette thématique chez ce public, évoque aussi une césure entre les plus anciennes et les plus jeunes générations, lesquelles ne « *sont pas touchées par ces démarches* ».

3. La Fédé et le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine : une démarche et une expertise sur Coueslé

Nous nous sommes particulièrement intéressés aux associations la Fédé et le Groupement Culturel Breton du Pays de Vilaine, centrales dans la mise en œuvre effective du dispositif « *Préservez et partageons notre patrimoine immatériel* » et, manifestement motrices sur le territoire redonnais.

Selon les représentants de ces associations, le territoire du pays de Redon présente deux caractéristiques majeures :

- un espace éloigné des grandes villes, « *au 'fin fond' plus qu'au 'carrefour' des trois départements* » ;
- un territoire dynamique qui a su constituer un vivier associatif et militant.

Accueillant majoritairement des ouvriers peu qualifiés, le bassin redonnais connaît, ces dernières années de nombreuses difficultés économiques, du fait de la fermeture d'usines employant une main d'œuvre locale. La classe moyenne et les cadres sont davantage attirés par les métropoles environnantes comme Vannes, Nantes ou Rennes. Les travailleurs sociaux du C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action sociale) remarquent aussi, depuis quatre, cinq ans, l'émergence d'une nouvelle catégorie de populations, qu'ils nomment « les travailleurs pauvres », composée d'employés gagnant de bas salaires et exposés à des temps partiels. Selon les personnes interviewées, l'enracinement très fort de la valeur « travail » chez la population locale rend difficile l'attachement à des références culturelles comme l'art ou le patrimoine. Pourtant, une culture populaire festive autour du chant, de la danse, des contes reste bien présente.

Pour les jeunes du pays de Redon (les 13-18 ans), Allaire constitue un pôle d'attraction dans la mesure où c'est le chef-lieu de canton qui abrite

un collège. Les jeunes investissent beaucoup les « Espaces Jeunes » du canton, mais délaissent Redon. Ils ne peuvent se rendre régulièrement dans les pôles urbains, trop distants d'Allaire. Leur investissement dans le tissu associatif local est discret, mais semble s'éveiller chez ceux âgés de 16-18 ans.

En parallèle de la rénovation de la ferme de Coueslé, la municipalité fait appel au Groupement Culturel Breton pour des raisons explicitées dans le bulletin « Mémoire Allaire » de mars 2012¹³ :

- favoriser le sentiment d'appartenance à la commune en dégagant des identités, des thématiques fortes ;
- faciliter la transmission de savoir-faire et des savoirs à travers le projet de rénovation de la ferme de Coueslé ;
- sensibiliser et éduquer les jeunes à leur patrimoine culturel et naturel ;
- valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la commune.

Cette action fait écho à celle réalisée dans la ville voisine, Saint-Jean-de-La-Poterie, qui a permis de revisiter l'histoire de la commune autour d'un fil rouge fédérateur : la poterie. L'objectif de « Mémoire en résidence » est donc de mobiliser les habitants autour d'une thématique passée commune. À travers cette action, il s'agit d'enclencher un processus de réappropriation de l'histoire locale par les différents habitants afin d'essayer de comprendre « *comment l'histoire se construit avec des gens d'ici, du cru, et des gens d'ailleurs (...), et de faire prendre conscience aux gens, que se sont eux qui écrivent l'histoire* » explique un des représentants du Groupement Culturel Breton. En rapport au travail mené à Saint-Jean-de-La-Poterie, cet interviewé relève une particularité à Allaire : « *il n'y a pas, à Allaire, une identité forte* ». Il n'y a pas une thématique historique évidente qui porte la ville. Pour y pallier, l'action « Mémoire en résidence » a été mise en place. À l'aide d'outils, comme « le pressoir à thème¹⁴ » le site de Coueslé est peu à peu devenu le lieu central vers lequel convergent toutes les histoires et la mémoire locale d'Allaire. Ainsi, le site est raconté au gré des anecdotes et des souvenirs, mais aussi à travers ses multiples usages actuels : salle de concerts, bar associatif, jeux pour les enfants, promenades, jogging, pêches, jardins, fêtes de la Saint-Jean, fêtes de l'école. Il est désigné « *place publique* ».

¹³ « Mémoire Allaire », bulletin de mars 2012 p. 3, disponible sur <http://fr.calameo.com/>

¹⁴ « *C'est un outil ludique qui fait parti d'une malle pédagogique appelé le « caddioscope à roulettes ».* Cet outil est utilisé pour le développement de projets culturels et la sensibilisation aux notions de territoire, de patrimoine et d'environnement. L'idée du pressoir est d'aborder un sujet sous toutes ces facettes », « Mémoire Allaire », bulletin de mars 2012 p. 2

Enfin, nous avons dressé un portrait plus précis des populations jeunes. Le travail effectué par les deux associations précitées n'a pas rencontré les mêmes obstacles selon le public enfant/adolescent. Avec les plus jeunes enfants, la difficulté consiste à les décentrer de leur propre univers pour un autre univers passé :

« Il y a eu des trucs assez excellents sur le regard des gamins, sur des choses liées au passé. Ils étaient persuadés que les gens étaient déguisés sur les photos, ils n'avaient pas imaginé que c'étaient des vêtements de l'époque. Ou alors : ' ah ben celui-là, il devait vraiment être très pauvre' ».
(Représentant de la Fédé)

Pourtant, les jeunes enfants adhèrent facilement aux activités proposées, même si elles concernent des objets du passé.

Les adolescents sont, eux, plus rétifs aux activités patrimoniales, qu'ils qualifient de « ringardes ». Ces réactions nécessitent donc d'autres façons de s'y prendre, par exemple en les intéressant plus à un lieu qu'à l'histoire passée. Les représentants de ces associations usent donc de subterfuge pour les initier au patrimoine, en insistant davantage sur le « vivant » et l'aspect festif que sur les objets du passé. Car si les adolescents ne s'intéressent pas explicitement au patrimoine, il n'en reste pas moins qu'ils sont pris dedans, du fait de leur histoire familiale et communale qui les inscrit malgré eux dans une certaine histoire locale :

« Dans vingt ou dix ans, quand ils en parleront (de la fête de la bascule), ils diront « j'étais là moi à la fête » même s'ils n'étaient pas là...qu'ils n'étaient pas participants. On se dit que ça marque d'une manière ou d'une autre. C'est quelque chose qui reste.(...) L'intérêt c'est qu'ils soient là, qu'ils participent ou non à la fête sans savoir vraiment pourquoi...(...) C'est la seule manière de toucher les ados. » (Représentant de la Fédé).

Ainsi, malgré ce rejet premier envers les activités patrimoniales, un travail de fond s'est construit autour de la ferme de Coueslé en réponse à la demande de la mairie qui souhaitait que chaque habitant s'approprie et s'associe à la démarche de réhabilitation du lieu. C'est pour ces raisons que la Fédé avec l'entrée « Espace Jeunes » a été consultée, dans l'objectif de donner une place aux jeunes dans ce projet. Ainsi, nous apprenons que la ferme de Coueslé, surtout ses étangs et son bois sont très investis par les jeunes, notamment les soirs d'été pour y faire la fête à l'abri des regards. Pour que les jeunes soient présents dans ce lieu de manière plus officielle, la Fédé travaille à construire une action éducative pour les adolescents (camp dans la forêt) et pour les plus âgés (organisation d'un temps festif).

Enfin, nos interlocuteurs insistent sur la fragilité des relations adolescent/adulte dès que s'instaurent des rapports trop hiérarchiques. Les adolescents recherchent davantage le contact des jeunes adultes de « Bouille de môme » ou du CLAC que celui des plus anciens, notamment

ceux du « Groupe Collecte ». Ces derniers adoptent une posture de savoir perçue comme un rapport d'autorité rejeté par les plus jeunes

« Oui, le groupe de collecte exprime cette envie de partager leur travail, c'est clair. Mais souvent, les adultes sont dans l'idée de transmettre eux, un savoir, en pensant que ça va les aider à grandir. Mais pas dans cette idée de réciprocité. Oui, et ça du coup, chez les jeunes, ça coince, car ce sont des références qu'ils ont déjà au niveau scolaire. Le prof, c'est lui qui a le savoir et qui transmet, le parent, c'est lui qui a l'autorité, donc ce n'est pas facile. Tout ça c'est plus compliqué. Alors, qu'ils ont l'impression d'être à égalité quand on les sollicite pour un coup de main. Pour eux c'est important. » (Représentant de la Fédé).

Les propos des représentants de ces deux associations sur les jeunes publics permettent de comprendre les blocages et les tensions présents dans les mécanismes de transmission. Mais, pour cerner un autre rapport au patrimoine local, nous nous sommes intéressés aux représentants du « Groupe Collecte » et du « Groupe Archive » du « *Préservez et partageons notre patrimoine immatériel* ».

4. Le « Groupe Collecte » et le « Groupe Archive » : les garants de la mémoire des anciens

Pour réaliser des collectes sur le passé du bourg, un « Groupe Collecte » s'est plus ou moins institué après le lancement du projet de rénovation de la ferme de Coueslé. C'est une sollicitation de la mairie qui a fait émerger le groupe en 2011, en fédérant des initiatives et des passions individuelles sur le patrimoine. Le groupe est constitué pour moitié de résidents originaires du canton d'Allaire et pour l'autre moitié, de personnes venant d'ailleurs. « Mémoire en résidence » a renforcé et coordonné les collectes. Concrètement, ce groupe compte une vingtaine de personnes, dont une dizaine très actives qui se réunissent environ tous les quatre jours. La plupart des membres sont retraités, il n'y a pas de jeunes. Ce « groupe collecte » a pour objectif premier d'effectuer des recherches sur l'histoire de la ferme de Coueslé, travail qui n'avait jamais encore été réalisé. À partir de ce constat, deux groupes se sont différenciés (bien que certaines personnes participent à ces deux groupes) :

- le « Groupe Archive » mène des recherches sur les registres communaux et la généalogie des propriétaires terriens de la ferme ;
- le « Groupe Collecte » organise des collectes de photographies ou de témoignages sur la commune auprès de personnes ayant vécu autour de cette ferme.

Pour réaliser les entretiens dans les meilleures conditions, le Groupement Culturel Breton a proposé une trame à l'adresse des collecteurs. Les collectes sont ensuite sauvegardées et numérisées systématiquement à la

médiathèque de la commune. Elles narrent le passé rural de la commune, relaté par les anciens qui en sont les principaux témoins et protagonistes. Une certaine crainte de voir disparaître cette mémoire avec la disparition de ceux qui la détiennent motive le « Groupe Collecte » à multiplier les rencontres. Ainsi, ils se positionnent en héritiers de l'ancienne génération et la légitiment en tant que « porteurs de récits ».

5. Le CLAC et « Bouille de même » : les générations intermédiaires

« Bouille de même » et le CLAC sont deux associations implantées à Allaire. Elles ont chacune un positionnement différent vis-à-vis des plus jeunes et des plus anciens à Allaire.

« Bouille de même » est une association bien implantée et visible sur la commune qui travaille en étroite collaboration avec le CLAC. Même si beaucoup de bénévoles participent à ces deux associations, « Bouille de même » est constituée de bénévoles issus de la même génération (25-30 ans). La mairie a très vite soutenu l'association par des subventions confortables. C'est d'ailleurs pour ces raisons que son siège social et ses événements sont situés à Allaire. Selon leurs représentants, l'association a d'abord été créée pour pallier un manque sur le territoire en matière de concerts de musiques actuelles et de spectacles vivants de leurs goûts. Cette association se caractérise par l'éclatement de son bureau et fonctionne avec peu de membres physiquement présents sur la commune d'Allaire. Néanmoins, ils continuent à faire vivre l'association en échangeant par mail, en se partageant les tâches. Son président précise que « Bouille de même » est « *une micro société* » où chacun a en charge une responsabilité selon ses savoir-faire, comme la programmation, la décoration, la technique. Les membres de l'association puisent dans des références communes comme les festivals des « Transmusicales » à Rennes ou « les 3 éléphants » à Laval, pour construire leur projet associatif. « Bouille de même » revendique une certaine indépendance et défend une ligne artistique qui va parfois à l'encontre des attentes de la mairie.

La ferme de Coueslé a une place importante dans le discours des représentants de « Bouille de même ». En effet, nous apprenons qu'elle a été prêtée à l'association par la mairie afin de stocker leur matériel. Les représentants de « Bouille de même » se sont ainsi progressivement appropriés les lieux, en altérant les fonctions premières de la ferme pour en faire un lieu de concert, une AMAP¹⁵, bistrot, brocante, ateliers. Ainsi, notre interlocuteur relate une histoire du lieu tout autre que celle de son passé rural. Dans tous les cas, en tant qu'usager de la ferme, cette association a été concertée et entendue dans le cadre du plan de réhabilitation du site (conserver une salle de concert dans le lieu sans pour autant dénaturer la forme originale de la ferme et son esprit rustique).

¹⁵ Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne

Les relations qu'entretiennent les représentants de « Bouille de même » avec les autres générations d'Allaire restent ténues. Leurs membres sont issus d'une même génération, ayant partagé les mêmes expériences (collège, animation, etc.). Parfois, il leur est reproché « *d'être un cercle un peu fermé* » auquel son président réagit en ces termes :

« Nous on veut organiser des concerts, on ne veut pas accompagner les jeunes dans la construction d'un projet (...), on n'est pas dans la transmission ».

Pourtant, nous apprenons que quelques jeunes de l'Espace Jeunes viennent leur donner des « *coups de main* » de temps en temps sans constituer pour autant une « *vraie relève* ». L'association est consciente qu'une programmation plus traditionnelle attirerait peut-être un public plus ancien mais étant bénévoles, ils ne veulent pas faire de concession et souhaitent programmer ce qu'ils apprécient.

Le CLAC se différencie de « Bouille de même » sur la question de la transmission et sur son ouverture associative. Premièrement, le mélange générationnel en son sein implique un fonctionnement et des objectifs autres. De plus, ses missions diffèrent de celles que se donnent « Bouille de même » : il s'agit avant tout de rassembler autour du loisir et du culturel. Pour exemple, depuis 2004, l'association organise la fête de la bascule à Allaire en collaboration avec « Bouille de même ». Cette fête a pour objectif de rassembler des habitants autour de productions artistiques mettant en scène la mémoire communale. L'enjeu de cet événement est de relier passé et présent, jeunes et anciens, à travers de multiples supports (photographies, arts vivants, musiques, repas). Pour que cet instant festif rassemble un public large et diversifié, les bénévoles essayent d'« *aller vers* » les plus anciens, en organisant les réunions au bistro du coin, en développant le volet patrimoine, en conviant les membres du « Groupe Collecte » à participer aux animations, afin de multiplier les chances d'accroche. Ils essayent de travailler en amont et durant l'événement, en cherchant à impliquer les générations jeunes et anciennes.

Ainsi, à travers les propos des représentants de ces deux associations, nous cernons des rapports différents à la transmission. La question générationnelle est omniprésente dans les entretiens et différencie des tranches d'âges dont les caractéristiques se lisent par le jeu des différenciations sociales.

- *Les jeunes adolescents* sont particulièrement bien identifiés comme une génération cohabitant peu avec les autres. Ils se regroupent massivement autour de l'Espace jeunes et restent la plupart du temps entre eux. Il est très difficile de les sensibiliser au patrimoine. Certains participent tout de même aux événements de « Bouille de même », attirés par l'entrée festive et les concerts.

- *La génération des jeunes retraités (55-70 ans)* est surtout identifiée à travers le « Groupe Collecte », qui cherche à sauvegarder la mémoire de la commune. Ils se caractérisent par un intérêt pour « *les choses du passé* » et restent distants des plus jeunes générations.
- *La génération des anciens* est identifiée à travers le club du troisième âge et de la maison de retraite de Coueslé. Cette population a participé au passé rural de la commune et a une certaine autorité sur les membres du « Groupe Collecte », qui les sollicitent pour des témoignages.

6. La population des jeunes adolescents d'Allaire : une génération à part

Nous avons rencontré cinq jeunes lycéens et leur animateur à l'Espace Jeunes d'Allaire.

Ces jeunes se connaissent bien entre eux car ils étaient tous au collège ensemble, à Allaire. Ils sont désormais au lycée à Redon bien qu'ils n'apprécient pas particulièrement cette ville. Ils passent beaucoup de temps au local de l'Espace jeunes où ils s'occupent en jouant aux cartes, à la console ou encore en surfant sur internet : « *C'est plus histoire de se rejoindre et d'être tous ensemble aussi. Pouvoir se poser ensemble* », déclare une jeune adolescente. Ils vont très peu chez les uns et les autres, le local étant le point de rendez-vous privilégié pour les 13-18 ans. Les autres espaces fréquentés sont le skate parc ou les autres « Espaces Jeunes » dans le canton, qu'ils rallient en scooter.

Lorsque les jeunes sont interrogés sur leurs usages de la ferme de Coueslé, ils nous indiquent qu'ils y vont surtout l'été, notamment autour du deuxième étang, puisqu'il est le plus éloigné du bourg. Ils s'y rejoignent notamment le soir quand il n'y a personne ou dans la journée pour se baigner, malgré l'interdiction. Ils recherchent les lieux où ils ne seront pas confrontés à d'autres populations.

Les jeunes interrogés connaissent mal l'histoire locale et ne semblent pas s'y intéresser. Ils précisent qu'il n'y a pas beaucoup de choses à dire sur le sujet et nous renvoient vers leurs grands-parents. Les contacts avec les plus anciens ne sont pas particulièrement recherchés. Ils connaissent « *des personnes d'un autre âge, de vue, comme ça, de loin* ». De même, les jeunes rencontrés n'ont aucune connaissance de l'association « Bouille de même », ni de leurs concerts sur la commune. Ainsi, même la génération juste au-dessus d'eux ne semble pas les intéresser. Ils restent la plupart du temps entre eux : « *On fait notre truc dans notre coin et eux aussi j'imagine. C'est tout* ».

Cependant, l'animateur nous indique que quelques jeunes de 16-18 ans (donc les doyens de l'Espace Jeunes) s'investissent davantage dans les associations de la commune et ne se positionnent pas de la même manière vis-à-vis de leur entourage social. Ils « *donnent facilement le coup de main* » à « Bouille de même » et recherchent leur contact. Plus grands, ils ont le droit d'avoir la clé du local de l'Espace Jeunes car ils ont fait la démarche de la demander auprès de la mairie. Ils s'inscrivent donc davantage dans le paysage social de la commune, et n'adoptent pas la même attitude de retrait que leurs camarades plus jeunes.

Deuxième partie. Bangor et son église

1. Des écueils

En mars 2013, nous avons rencontré, à Bangor, M. Desard (Maire de Bangor) et M. Viard (1^{er} adjoint). En avril 2013, nous rencontrons une nouvelle fois M. Viard dans cette même commune. L'objectif de ces rencontres visait une présentation de notre travail et de son contexte auprès de ces élus, la narration, par ces derniers, de la mise en œuvre de la démarche de souscription, le recueil d'informations objectives sur les donateurs.



(Situation géographique de Belle-île-en-mer et de la commune de Bangor)

Suite au rapport des experts, commandité par la municipalité de Bangor, sur les différentes défaillances de l'église Saint-Paul et Saint-Pierre, l'urgence d'intervention était soulignée. Or, même si les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 et 1907 stipulent que les édifices servant à l'exercice public des cultes sont, de même que les objets mobiliers les garnissant, la propriété de l'Etat et des communes¹⁶ et, à ce titre, rend ces propriétaires responsables de leur état, entretien et réparation, le budget de la commune de Bangor ne pouvait supporter l'ensemble du coût total estimé des travaux de restauration¹⁷ de l'édifice. Ainsi, sur une suggestion de M. Viard de solliciter la Fondation du Patrimoine Bretagne, une campagne de mécénat populaire et d'entreprise sera initiée dans le cadre de l'appel au don et orchestrée par cette Fondation pour « pérenniser et sauvegarder ce patrimoine »¹⁸ bâti.



(L'église Saint-Pierre et Saint-Paul de la commune de Bangor)

¹⁶ Les cathédrales sont propriété de l'Etat, tandis que les églises paroissiales sont propriété des communes, mises à la disposition des fidèles et du clergé pour l'exercice du culte.

¹⁷ À ce sujet, la municipalité précise que les « travaux de restauration sont effectués avec les moyens techniques actuels et nouveaux matériaux adaptés » et que « l'aspect général de l'édifice reste conforme à l'identique ».

¹⁸ Texte de l'appel aux dons.

Rapidement, les élus de Bangor soulignent l'intérêt fiscal de souscrire à cet appel au don. Bien plus, ils rabattent l'explication d'un tel soutien sur l'argument économique. Ils nous déclinent aussi les détails de ces économies d'impôts :

- pour les particuliers, le don est déductible soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50 000 €) ;
- pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires).

M. Desard et M. Viard nous précisent également que la Fondation du Patrimoine Bretagne participe à hauteur de 4 000 € dès que le nombre de donateurs dépasse les cinquante souscriptions. En mars 2013, ces élus nous font part de la synthèse du budget : 10 000 € de dons pour l'année 2012 ; 9 000 € issus de la réserve parlementaire ; 133 000 € de subventions du Conseil Régional de Bretagne ; 100 000 € de subventions du Conseil Général du Morbihan ; le soutien du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du dispositif « « Skoaz ouzh skoaz »¹⁹.

Pour engager concrètement la campagne de dons, des supports papiers (bulletins de souscription, affiches) ont été imprimés et distribués dans les lieux publics de la commune de Bangor et au-delà de ces limites géographiques (sur les trois autres communes de l'île) de même que dans la presse locale (la Gazette de Belle-Île) et départementale (Le Télégramme du Morbihan). À ce sujet, M. Desard précisera que « *de nombreuses personnes, croyantes ou non-croyantes, estivants ou locaux, ont été sensibles au projet* ». La communication de la municipalité sur l'avancée des travaux transite par voie de presse locale et départementale²⁰. Par ailleurs, notons que, depuis juin 2013, les bulletins de souscriptions ont été actualisés par des photographies du chantier et un texte complémentaire remerciant les donateurs, invitant aussi à poursuivre le mécénat jusqu'au terme du chantier. À ce propos, indiquons que ce sont plusieurs entreprises implantées dans le département du Morbihan qui effectuent ces travaux. Seule une entreprise belliloise a la charge de l'équipement électrique de l'église.

Outre ces informations factuelles, ces rencontres avec les élus de la commune de Bangor nous confrontent à une difficulté : l'anonymat des donateurs. En effet, M. Désard et M. Viard nous informent que seule la

¹⁹ Au moment de ces rencontres, les élus ne connaissent pas précisément la hauteur de ce soutien.

²⁰ Par exemple, dans le journal Le Télégramme du 13 juillet 2013, les élus informent sur le calendrier des travaux : « Philippe Viard, adjoint au maire de Bangor, a indiqué que la première phase des travaux de réfection de l'église était terminée. Si le chantier a pris un peu de retard, du fait des conditions météorologiques cet hiver, le programme reste respecté. La phase deux va débiter en septembre. L'échafaudage actuellement en place va être déplacé afin de poursuivre et clôturer le chantier pour fin octobre prochain ».

Fondation du Patrimoine Bretagne détient cette liste. Ils expriment aussi leur souhait de ne pas en prendre connaissance, de respecter l'anonymat des donateurs afin d'éviter un traitement politique différencié entre donateurs et les autres. Après avoir fait état de cette situation auprès de notre interlocuteur à l'antenne Région Bretagne de la Fondation du Patrimoine, nous comprenons que, sans l'approbation des élus, l'accès à cette liste nous restera fermé. Ainsi, malgré notre insistance, les élus de Bangor maintiendront leur position. Ils concèdent malgré tout à nous fournir quelques informations générales :

- 99% des donateurs sont des particuliers ;
- la hauteur des dons oscille entre 50 et 300 €. Une exception est à relever : le versement d'un don plus élevé que les autres de la part d'une personne morale²¹ ;
- parmi les donateurs, les élus comptent un nombre important de personnes propriétaires d'une habitation sur l'île (80%) sans préciser s'ils y résident à l'année ou de façon plus occasionnelle. 20% des donateurs vivent sur le continent.

En octobre 2013, la municipalité de Bangor dénombre une soixantaine de donateurs.

2. Contournement des écueils

L'impossibilité de prendre connaissance de la liste des donateurs ébranle notre démarche initiale jusqu'au choix raisonné de ce terrain d'enquête puisque à partir de cette liste nous cherchions à identifier différents types de légateurs et d'héritiers, porteurs de conceptions – ou plutôt « d'attachements » – différenciées à l'égard de l'Eglise de la commune. Il nous fallait donc composer avec cette contrainte et contourner l'écueil.

D'une certaine manière, ce sont les élus de la commune de Bangor qui nous offrent l'opportunité de dépasser la difficulté à laquelle ils nous exposaient.

En effet, en comparaison avec notre enquête de terrain sur la commune d'Allaire, nous notions l'absence, à Bangor, de mobilisation associative autour de la restauration de l'église. Seuls, les élus de cette commune s'instituent légateurs de ce bien, c'est-à-dire :

- qu'ils identifient le bien, en l'occurrence l'église de la commune ;

²¹ Les élus ne nous transmettent pas la hauteur de ce don.

- qu'ils en assument la charge, en se mobilisant pour réunir les fonds nécessaires à la restauration de l'édifice ;
- qu'ils en appellent à une répartition de la charge en sollicitant la responsabilité des résidents de la commune de Bangor mais, bien au-delà, celle de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sentent « attachés » à cet objet.

Ce dernier aspect nous semble particulièrement important parce qu'il indique que, pour le légateur, la propriété de l'édifice n'est pas l'exclusive des Bangorins.

À ce sujet, rappelons que la diffusion du support écrit de l'appel au don couvre l'ensemble du territoire de l'île et s'étend sur le continent.

Par ailleurs, le texte explicatif du maire, qu'on peut lire sur ce support papier, crée un « nous », sans en borner les limites, qui suppose socialement la constitution d'un « commun » : « *Nous sommes tous attachés à notre église (...)* ». Ce « commun », nous semble-t-il, renvoie à différentes dimensions de la constitution d'un lien avec un objet :

- il induit, si ce n'est une propriété – au sens commun du terme –, à tout le moins une appropriation ;
- il est partageable ;
- il éveille d'autant plus la responsabilité que les uns et les autres se l'ont fait leur.

Le maire ponctue son propos en indiquant : « (...), et ce, pour différentes raisons ». Cette précision ouvre sur au moins deux aspects :

- la reconnaissance, par le légateur de l'édifice, de différentes façons de faire sien un même objet et, par là même, d'usages différenciés de l'église. C'est d'ailleurs ce que le maire énonce explicitement : « *La fonction première de l'église s'avère bien sûr culturelle, mais il ne faut pas oublier son rôle culturel animé par les festivals saisonniers qui apprécient ses qualités acoustiques et sa capacité d'accueil* » ;
- l'identification du bien par le légateur sans en imposer la valeur ou, plus précisément, sans présager de la valeur investie dans le lien à l'objet.

Ainsi, ces différents éléments nous permettent de nous tourner vers celles et ceux qui « incarnent » ces usages différenciés d'un même objet et

ouvrent, plus largement, sur des univers d'appartenances dès lors qu'on admet de les appréhender non comme des individus, sujets ou acteurs, mais des *personnes* entendues comme « faisceaux de relations sociales ».

3. Le clocher de Bangor : un repère topographique, une commune attractive

Avant d'exposer les usages culturels et cultuels de l'église de Bangor, déclinons au moins deux aspects auxquels renvoie l'édifice.

L'église de Bangor constitue un point de repère topographique pour les usagers de l'île. En effet, son clocher culmine à environ quinze mètres de hauteur et se repère du lieu-dit « les quatre chemins ». Ce dernier, comme son nom le sous-entend, constitue un croisement routier distribuant, au sud, la commune de Locmaria (à environ huit kilomètres), au nord, celle de Sauzon (à environ huit kilomètres), à l'est, la commune de Le Palais (à environ cinq kilomètres) et, à l'ouest, celle de Bangor (à environ deux kilomètres). Cette dernière se différencie géographiquement des autres localités par une absence d'accès direct au littoral et s'étend sur 2 550 ha²².

L'église de Bangor représente aussi, par son clocher, le symbole d'une commune – même si le phare de Goulphar, situé en bord de littoral, l'est tout autant. Des données issues du PLU (Plan Local d'Urbanisme lancé en 2012) et de l'INSEE permettent d'objectiver quelques caractéristiques de cette commune.

Du point de vue géographique, la commune de Bangor présente une diversité d'entités : dunes, côte découpée, landes, terres intérieures. Les espaces agricoles s'étendent, depuis le remembrement agricole, sur de grandes étendues de culture, distinctes donc des petites surfaces d'exploitation d'antan.

D'un point de vue urbanistique, une route départementale permet l'accès au centre bourg et des voies secondaires desservent les villages et hameaux de la commune. Entre 1960 et 1999 des extensions urbaines se sont greffées à l'est du centre bourg, mais l'ont aussi étiré vers le sud, jusqu'au hameau de Kerprat. Elles se sont réalisées soit sous la forme d'opérations d'ensemble, soit au gré des opportunités foncières. Trois types d'habitats sont repérables au centre bourg de la commune : des maisons mitoyennes avec jardin formant de petits ensembles ou des lignes ; des maisons individuelles ; des logements collectifs. À l'échelle de

²² Les superficies des autres communes sont sensiblement plus restreintes : Le Palais (1 740 Ha) ; Sauzon (2 221 Ha) ; Locmaria (2 006 Ha).

la commune, la maison individuelle est le type de logement le plus représenté.

Le volet sociodémographique du PLU de la commune indique une croissance démographique marquée depuis 1999. Au dernier recensement, Bangor compte 965 habitants et une densité de 37,8 habitants par km², soit la plus faible densité en rapport aux trois autres communes²³. En revanche, en rapport au recensement de 1999, Bangor connaît la plus forte hausse de sa population (+ 30,1%)²⁴, signe de l'attractivité du territoire communal.

Cette croissance démographique se traduit par une augmentation du nombre de résidences principales mais, entre 1999 et 2009, le nombre de résidences secondaires n'a fait que croître pour représenter 62,1% du parc de logement total. Peu de logements sont vacants (2,3%), indiquant un marché de l'immobilier relativement tendu. La majeure partie des occupants des résidences principales sont propriétaires. Ces derniers représentent près de 74% des occupants tandis que les locataires ne représentent que 21,2%. La taille moyenne des ménages à Bangor est de 2,1 en 2009.

Le centre bourg abrite dix équipements publics : la mairie, une bibliothèque, une maison de la petite enfance, un centre d'accueil, une école maternelle et primaire, une salle polyvalente, un boulodrome, un terrain de sport, une église, un cimetière. À ces équipements s'ajoutent des commerces (un bar, une supérette, deux restaurants), un camping municipal et un deuxième camping plus excentré du centre bourg situé au lieu-dit Kernest. Le village de Kervilahouen, situé à environ trois kilomètres du centre bourg, constitue, du fait de quelques commerces, de sa place publique et de sa desserte du phare de Goulphar, un second centre.

Les classes d'âges les plus représentées dans la commune sont les 30-44 ans et les 45-59 ans (respectivement 20 %). Viennent ensuite les 60-74 ans (environ 19 %) et les 0-14 ans (17 %). Les 15-29 ans et les 75 ans et + sont les catégories d'âges les moins représentées (respectivement 11 %). Entre 1999 et 2009, la proportion des 0-14 ans augmente tandis que celle des 60-74 ans diminue à Bangor. Cependant, sur une échelle de temps plus longue, la commune n'échappe pas au vieillissement de la population.

L'essentiel de l'activité économique de Belle-île se concentre dans son chef-lieu de Canton, c'est-à-dire la commune de Le Palais. En 2009, cette dernière rassemble près de 70 % des 1976 emplois recensés sur l'île²⁵. Le secteur du tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie de l'île, indiquant le rôle structurant du tourisme. Si la proportion d'emplois dans le secteur de l'agriculture a diminué entre 1999 et 2009, il reste, en

²³ La commune de Le Palais compte 2 625 habitants et une densité de 150,6 habitants par km², celle de Sauzon abrite 927 habitants pour une densité de 41,9 habitants par km². Enfin, la commune de Locmaria recense 831 habitants pour une densité de 40,4 habitants par km².

²⁴ Depuis 1999, la commune de le Palais enregistre une hausse de 6,6% de sa population, celle de Sauzon, une hausse de 10,8 % et celle de Locmaria, une hausse de 10,8 %.

²⁵ En 1999, l'île comptait 1698 emplois.

2009, mieux représenté sur l'île (7 %) que dans le département du Morbihan (4,9 %)²⁶.

Cette même année, à l'échelle de Bangor, sur les 549 Bangorins âgés entre 15 et 64 ans actifs, 61,1 % ont un emploi, 7,9 % sont au chômage. Les inactifs se répartissent de la manière suivante : 14,9 % de retraités, 4,9 % d'étudiants et 11,1 % d'autres inactifs. En chiffres absolus, la commune abrite 271 emplois et 338 Bangorins sont des actifs avec un emploi. En 2010, les types d'activités économiques représentés à Bangor sont, par ordre décroissant, le commerce, les transports et les différents services (46,9 %), l'agriculture (21,4 %), la construction (14,3 %), l'industrie (9,2 %), l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (8,2 %).

Concluons cette présentation de la « fiche d'identité » de Bangor par les représentations sociales des résidents (annuels ou secondaires), rencontrés lors de notre enquête, sur la commune. D'emblée, notons qu'ils la qualifient toujours dans le rapport aux trois autres communes de l'île. Unaniment, ils la disent « attractive » et fondent cette attractivité sur le développement local qu'a su impulser et réaliser la municipalité en place depuis une dizaine d'années. Leurs arguments reposent sur l'essor des différents services rendus à la population locale et, en partie, à la population estivale. Au premier chef, ils citent la relance de l'activité commerciale. C'est aussi la construction d'une série de logements accessibles aux primo arrivants – souvent, de jeunes ménages avec enfants – qu'ils soulignent. La création d'une crèche ne laisse pas ces interviewés insensibles, de même que la vitalité du corps enseignant des deux écoles, renouvelé par une équipe de jeunes enseignants. Ils indiquent aussi l'enjeu de la commune d'implantation d'une seconde pharmacie sur l'île qui pourrait bien être Bangor au détriment de Le Palais, laquelle offre déjà ce service.

4. Usages culturels et culturels de l'église

Il n'existe pas d'association locale spécifiquement dédiée à la restauration de l'église de Bangor, nous l'avons mentionné. Pour autant, l'île atteste un dynamisme associatif puisqu'on recense environ 144 associations et, pour 22 d'entre elles, le siège social se situe à Bangor²⁷. Leurs raisons sociales indiquent des domaines d'activités variés. Néanmoins, plus de la majorité de ces associations affichent des préoccupations liées à l'enfance, la jeunesse, aux parents d'élèves, à l'activité culturelle. Dans cette dernière catégorie, nous situons les deux festivals indiqués par les élus de Bangor, lesquels illustrent les usages culturels de l'église. Notre enquête nous aura seulement permis de rencontrer les représentants d'un de ces festivals.

La huitième édition du Festival « Plage musicale en Bangor » s'est tenue

²⁶ Cette observation vaut aussi pour le secteur de la construction.

²⁷ *Petit guide des associations belliloise*, Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer, juillet 2010.

du 14 au 25 juillet 2013. Il s'agit d'un festival de musique de chambre qui présente une double caractéristique :

- outre les concerts organisés dans les églises de Sauzon, de Locmaria²⁸ et dans la salle polyvalente de Le Palais²⁹, il propose des concerts dits « événements »³⁰ dans différents lieux remarquables de l'île, notamment, pour cette édition 2013, un récital de Chopin au fort de Sarah Bernhardt à la Pointe des Poulains sur la commune de Sauzon, une mise en espace musical du Grand Phare de Goulphar à Bangor, une promenade musicale au Jardin La Boulaye situé sur la commune de Locmaria³¹ ;
- la création, dès la seconde édition du Festival, d'une Académie de musique, rassemblant près de cent jeunes stagiaires, cette année, issus de l'ensemble de la France.

Madame B., présidente de ce festival, narre l'histoire de ce dernier. Résidant avec son époux entre Paris et le sud de la France, ils séjournent régulièrement à Belle-île depuis 40 ans. En 1985, ils décident d'acheter une maison belliloise. Monsieur B., compositeur de musique, était régulièrement invité à participer à un festival de musique de chambre en Rhône Alpe dirigé par un musicien de renom. Au terme de cet événement, l'idée de reconduire un festival de même exigence à Belle-île leur est venue. Progressivement, le festival gagne ses lettres de noblesse pour devenir un événement annuel dans le monde de la musique de chambre, relayé par la presse nationale spécialisée.

Madame B. explique une des principales orientations maintenues tout au long de ces éditions : « *faire un festival avec et pour les Bellilois* ». Cette sorte de devise s'applique tant en amont qu'en aval du festival. En effet, les organisateurs construisent toutes sortes de partenariats avec les Bellilois afin de privilégier le tissu social de la vie locale comme l'achat de produits locaux pour la restauration des artistes invités, le recrutement de cuisiniers ou d'animateurs locaux, les liens tissés avec les représentants d'une association locale de musique, la mise en place de tarifs préférentiels pour les insulaires. Ils ont ainsi réussi à asseoir, à l'échelle de l'île, leur proposition artistique grâce à des échanges de services non monnayés. À titre d'exemple, Madame B. cite le prêt de locaux par la mairie, l'hébergement des stagiaires de l'Académie chez l'habitant contre la gratuité des cours de musique.

Ainsi, à l'écoute de cette histoire, on comprend que les différents concerts du festival, contrairement à ce que pourrait laisser croire son intitulé, se

²⁸ Cette année, aucun concert ne sera proposé dans l'église de Bangor, du fait des travaux de restauration en cours.

²⁹ La salle Arletty

³⁰ Document de présentation détaillée de l'édition 2013 du festival.

³¹ Il s'agit d'un vallon, acheté au début des années quatre-vingt-dix, par Monsieur et Madame de la Boulaye, transformé en jardin raisonné autour d'une diversité de plantations et jalonné de plusieurs sculptures commandées à des artistes contemporains. Régulièrement, notamment en période estivale, le couple organise des visites commentées du parc.

tiennent sur l'ensemble du territoire de l'île.

L'église de Bangor, comme le rappelle les élus de la commune, fait aussi l'objet d'usage culturel. Pour mieux cerner ce type d'usage de l'église, nous avons rencontré un représentant de la paroisse : Madame F. Belliloise de naissance, cette dernière a toujours résidé sur l'île. Aujourd'hui à la retraite et installée dans une maison belliloise sur la commune de Bangor, elle a pris la responsabilité d'animer certaines cérémonies religieuses dans la paroisse. Très vite, nous comprenons que la vie paroissiale déborde, elle aussi, les limites communales de Bangor. En effet, notre interlocutrice nous indique que depuis plus de vingt ans, l'Évêché du Diocèse de Vannes découpe le territoire de l'île en deux paroisses dont la responsabilité est respectivement attribuée à deux prêtres. Ainsi, sous l'autorité de l'institution ecclésiastique, les communes de Bangor et Sauzon sont réunies autour d'une même paroisse, de même que celles de Le Palais et Locmaria. À ce sujet, Madame F. nous fera remarquer le caractère arbitraire de ces regroupements paroissiaux en rapport aux pratiques et habitudes de déplacements des habitants, en rapport aussi aux « états d'esprit des communes ». Bangor et Locmaria sont géographiquement plus proches ; il est donc plus aisé, dans la pratique, de rallier ces deux communes. La proximité entre ces dernières semble aussi valoir en termes « d'état d'esprit » de commune, ou de « mentalité » de leurs habitants :

« (...) nous, on est plus près de Locmaria, (...) nous, naturellement, c'est Locmaria (...). C'est vrai qu'on est à 11 kilomètres de Sauzon, aller-retour, ça fait 22 kilomètres (...). C'est l'Évêché qui a nommé le prêtre pour les deux – paroisses³². Logiquement, il aurait dû mettre Le Palais et Sauzon, c'est plus proche. Mais bon, maintenant c'est décidé comme ça (...). Moi, mes attirances allaient plus vers Locmaria (...). C'est vrai que Sauzon est un peu à part de nous (...). Sur une petite île comme ça, chaque commune, chaque paroisse a, comment dire, sa vie propre. Je ne sais pas comment vous dire, mais Sauzon est différente des autres paroisses de l'île. Oui, vraiment. Je ne sais pas pourquoi. Mais, il n'y a pas que moi pour le dire. Il y a un notaire aussi qui disait que les personnes qui sont à Sauzon, en général elles sont, ..., ça n'est pas le même état d'esprit ».

Toutefois, Madame F. souligne l'occasion donnée aux Bangorins et Sauzonais, par ce regroupement paroissial, de mieux se connaître :

« Et donc, tout ça pour vous dire qu'on travaille ensemble car on a le même prêtre (...). Bon, maintenant, je me suis faite à eux, je les connais (...), on travaille ensemble (...), on a tissé des liens. Quelque part, c'est bien aussi, car ça nous a fait connaître les gens de Sauzon. Sans ça, on restait à part d'eux, alors qu'il y a des gens très très gentils à Sauzon. Avant, on ne les connaissait pas. C'est bizarre sur une île. On croit qu'une île, c'est petit mais, en fait, on a quand même quatre communes et à Bangor on a presque mille habitants maintenant ».

³² C'est nous qui soulignons.

Troisième partie. À chacun son site de Coueslé

1. De la ferme au site de Coueslé

Si les élus de la commune d'Allaire nous présentent, dès notre première rencontre, la ferme de Coueslé comme un espace spécifique, du fait de sa singularité patrimoniale et, à ce titre, isolable du reste de son environnement, les discours des différents interviewés ne recourent pas à cette présentation.

En effet, ces derniers ne retiennent pas spécifiquement les attributs matériels du bâti, mais insistent davantage sur son implantation géographique et les différents usages du site. À ce sujet, les entretiens rendent compte d'une cartographie plus complexe du lieu. Ils enseignent que la ferme de Coueslé ne peut être considérée comme une entité à part entière, indépendante et autonome des autres espaces dans lesquels elle s'inscrit. La ferme est principalement rattachée à une unité de lieu plus englobante : le « site de Coueslé ». En effet, lorsque les interviewés emploient l'expression « *aller à Coueslé* », ils font référence à l'ensemble du site, comprenant la ferme mais aussi un manoir privé, deux étangs, un espace de jeu pour les enfants et vingt-quatre hectares de champ cultivé et de surface boisée. Les propos d'une des participantes au travail réalisé dans le cadre de « Mémoire en Résidence », l'illustrent :

« On est parti de Coueslé, on n'est pas parti de la ferme seulement. Coueslé, c'est plus large. On s'est rendu compte que le manoir et ses terres étaient très étendus ».



(Le site de Coueslé)

Cette inscription de la ferme dans ce site se comprend au regard d'une mémoire du traitement social de cet espace physique : « Coueslé » était un espace agricole important à la lisière d'Allaire qui a toujours tenu une place importante dans le bourg sans pour autant s'y confondre. Cette zone agricole a progressivement subi, durant la période d'après-guerre, l'expansion des zones habitables, au détriment des terres cultivées. Cette histoire semble encore présente dans les façons dont les interviewés narrent leurs rapports au site, c'est-à-dire un espace qui se vit encore en rapport à des terres agricoles, elles-mêmes perçues en opposition au bourg. « Coueslé » a donc été façonné à travers ce jeu oppositionnel et reste, pour les interviewés, un « *espace naturel et préservé* » des dérives foncières.

Ajoutons que le site de Coueslé accueille régulièrement et depuis longtemps des animations festives diverses (brocante, fête de la Saint-Jean, fête de l'école, fête du cheval, concours de pêche) aux abords du cadre bâti de la ferme faisant prendre conscience des atouts de ce site comme le souligne un des représentants de « Bouille de même » :

« On n'avait pas le droit d'utiliser l'intérieur de la ferme pour le public, c'était juste les extérieurs. On avait installé un chapiteau et dans la cour, là, il y avait un repas. On essayait de prendre tout l'espace de Coueslé. Il y a aussi la fête de St Jean de l'amicale laïque qui utilisait les abords, pas loin des étangs. Donc, les élus se sont rendus compte de la beauté et de la richesse de l'endroit pour organiser des festivals ».

Ainsi, rapporter exclusivement « Coueslé » aux limites de l'enceinte du bâtiment de la ferme semble réducteur, tant cette dernière s'insère dans un ensemble plus large, composite, davantage significatif pour les habitants.

2. Le site de Coueslé : une histoire plurielle

Les différents entretiens réalisés donnent à lire plusieurs histoires de « Coueslé », mêlant la grande histoire aux petites histoires, l'histoire relayée par les historiens locaux à l'histoire subjective des souvenirs. Autrement dit, ces entretiens relatent plusieurs « Coueslé », dans le sens où chacun raconte le lieu avec des trames narratives différentes convoquant leurs propres expériences.

L'histoire du bâtiment nous est très peu contée. Des recherches historiques ont pourtant été réalisées aux archives départementales par des historiens locaux, relayées par le « Groupe Archive ». Ces recherches se sont rapidement orientées vers l'environnement géographique, social, technique de la ferme de Coueslé permettant de dénicher des archives sur « Coueslé », preuves de la vie d'une époque. Cette « histoire officielle » fait autorité puisqu'elle est qualifiée d'objective, par opposition à la subjectivité des mémoires et des souvenirs. Pourtant, nous retrouvons peu

les traces de cette version historique légitimée dans les discours des interviewés. Une autre histoire semble être présente visant, non pas l'objectivité d'une chronologie, mais le recueil de témoignages des anciens, matériaux subjectifs par excellence.

Orchestré par les associations la Fédé et le Groupement Culturel Breton, ce travail de remémoration avec les anciens à travers « Mémoire en résidence » recueille la parole, les anecdotes et la petite histoire de « Coueslé ». En toile de fond de ces collectes, se situe le passé rural de la commune dont la ferme est, pour beaucoup d'habitants, le reflet. La rénovation de la ferme a ainsi créé l'opportunité de reconstituer ces histoires, et de revenir sur un passé longtemps mis sous silence, renvoyant à des racines agricoles peu valorisées. « Mémoire en résidence » assume cette mise en récit du passé même si leurs animateurs se confrontent à la singularité des histoires personnelles et à une certaine mythologie. C'est justement en acceptant cette part du subjectif, constitutive de toute mémoire, que « Coueslé » a pu être de nouveau raconté par les témoins de l'histoire agricole. Ce travail réalisé par les animateurs de « Mémoire en résidence » tisse un lien direct entre ceux qui content l'histoire (les collectés) et ceux qui sollicitent ces récits (les collecteurs) sans transiter par la compétence d'historiens, susceptible de relativiser ces histoires à partir de l'étalon de l'archive.

Pour autant, les « anciens » ne sont pas les seuls détenteurs d'histoires sur « Coueslé ». Par exemple, les représentants de « Bouille de môme », se sont fait leurs propres expériences du lieu et rapportent la ferme à une toute autre histoire, celle de leur association :

« Moi, les souvenirs, c'est ce qu'on a fait à « Coueslé ». Car moi, avant, je ne connaissais pas. Les autres membres qui ont le même âge que moi, organisaient quelques fêtes quand ils avaient 18 ans » (représentant de « Bouille de môme »)

Ces propos évoquent un tout autre regard sur « Coueslé », décroché de son histoire rurale mais rattaché à un passé proche qui fait déjà « histoire ». Un représentant du CLAC confirme ce lien particulier à « Coueslé » qui s'est construit au fil de leurs expériences :

« Ce lieu-là, oui, nous on l'aime beaucoup car on y a passé beaucoup de temps, et on s'est fait nos premières expériences dans ce lieu, et on a adoré le faire vivre. Oui là, pour le coup, la vieille pierre, elle nous a intéressée quand même (...). J'ai des souvenirs de mises en lumières de ce lieu, on était trop contents de faire revivre ce lieu-là ».

L'attachement au lieu passe ici par sa réappropriation et par la réinvention d'une histoire autour de lui. Le site est alors pris dans une dynamique historique qui ne permet pas de le fixer dans une histoire unique. Ce processus continu, qui fait que le lieu est sans cesse historicisé, atteste de la vivacité patrimoniale. C'est dans le croisement des multiples manières de raconter « Coueslé » que se saisit la construction patrimoniale du lieu.

« Coueslé » ne fait pas patrimoine en lui-même, mais est le support d'une mémoire collective toujours revécue par le prisme des différents points de vues. Les discours des enquêtés débordent sans cesse les murs de la ferme de Coueslé. Elle est au cœur de ces relations, de ces histoires, de ces anecdotes qui lui donnent une consistance sociale et une profondeur patrimoniale.

3. Des rapports au site de Coueslé différenciés selon les générations

« Coueslé » est pris dans un jeu d'héritage qui s'exprime dans un nœud de relations ascendantes et descendantes où se disputent son devenir. Les discours des interviewés, autour de « Coueslé », se structurent en termes d'appartenance générationnelle. Aussi, la récurrence de cette référence nous oriente vers l'analyse d'un rapport différencié aux générations.

Si la génération ne recoupe pas les classes d'âges, qu'entend-on sous ce terme ? Dans *Les lieux de mémoire*, Pierre Nora s'oppose à une définition démographique de la génération, laquelle renvoie à « *la population née pendant la même année civile, la classe d'âge* »³³. Il considère au contraire qu'une génération est « *un faisceau de classes d'âge, un ensemble d'hommes et femmes dont les idées, les sentiments et les manières de vivre sont les mêmes et qui se présentent dans les mêmes conditions physiques, intellectuelles et morales aux faits et événements majeurs qui affectent la société dont ils sont un élément* »³⁴. Le conflit générationnel prend forme irrémédiablement dans un rapport de pouvoir qui confronte des responsabilités, des missions et des desseins différenciés³⁵.

4. La génération des « trentenaires » : s'instituer par soi-même

Une des générations les plus visibles à Allaire gravite autour de « Bouille de môme ». L'association a émergé d'une même classe d'âge et d'expériences partagées. Leurs représentants revendiquent une place dans l'animation culturelle de la commune et expriment, plus précisément, une volonté d'exercer une responsabilité nouvellement acquise en dehors de la sphère de ceux qui les ont précédés :

³³ Pierre Nora, (dir.), *Les lieux de mémoire*, T.2., Paris, Edition Gallimard, 1997, p.2983.

³⁴ *Ibidem*, p. 2982.

³⁵ Afin de compléter cette définition, il insiste sur la notion d'adversité et de conflit, constitutive de la conscience générationnelle. C'est en effet, le sentiment d'opposition à d'autres formes d'expériences sociales qui prévaut et qui fédère par une commune adversité. La génération ne doit être pensée que structurellement, en termes de rupture par rapport à une tradition : « *La notion de génération, par origine continuiste n'a cependant qu'un sens de discontinuité et de rupture* » (*Ibidem*, p. 2977). Pierre Nora montre combien le conflit générationnel a rythmé l'histoire depuis la Révolution, incarnant le mode typique de contestation de l'ordre établi. En proclamant l'« égalité des âges », la Révolution a de fait, brisé la Loi de la filiation qui donnait autorité naturelle aux anciens : « *le passé n'est plus la loi* ».

« On a gardé l'envie de faire des trucs, mais nos trucs à nous. On est assez grand maintenant et on peut faire nos trucs à nous tout seul, et c'est parti de là quoi ».

Leur manière de s'approprier « Coueslé » est aussi révélatrice de cette césure qu'ils établissent entre leur univers, leurs influences et celles des plus anciens. Ils se déprennent de l'histoire de leurs prédécesseurs et tentent de faire valoir un autre usage légitime du passé, le leur :

« On veut le faire vivre ce lieu, mais pas forcément par le passé. Enfin, moi mon histoire, elle n'est pas ici, pas dans cette commune, et donc ça ne me parle absolument pas. Nous, on avait peur que ça devienne un peu trop patrimoine et tourné vers le passé, et nous ce qu'on a vécu dedans, bon c'est le passé aussi, mais c'est encore actuel, ça fait encore partie de notre histoire » (Représentant de « Bouille de même »).

Les représentants associatifs de cette classe d'âge revendiquent aussi leur part d'histoire avec « Coueslé » en qualifiant celle, portée par la génération précédente, de trop passéiste. Ils ne s'opposent pas frontalement à cette dernière, mais l'évitent plutôt en s'aménageant un autre espace qui les inscrit davantage dans une co-existence que dans une co-présence avec d'autres. Ils cherchent à s'instituer aussi légateurs, comme les anciens qui, par ailleurs, tendent à se définir comme seuls transmetteurs légitimes. À ce sujet, un des représentants associatifs des « trentenaires » exprime le souhait d'un dialogue générationnel, d'égal à égal, indiquant, en creux, qu'il n'est pas effectif :

« Il faut vraiment faire en sorte que ça cause dans les deux sens. Certes, on peut transmettre cette histoire-là (dans le sens de l'histoire rurale), qu'on a envie de transmettre et de faire vivre, mais faut aussi savoir entendre...à l'inverse, les autres. »

5. La génération des adolescents : « sourds » aux anciens

Les adolescents semblent créer une autre génération parce qu'ils introduisent un nouveau rapport entre légateur et héritier au sein d'Allaire et de « Coueslé » qui se manifeste sous une autre forme : celle d'une rupture non négociée.

Cette génération se caractérise par un refus, voire un déni de l'héritage rural de la commune. Madame A, salariée dans le domaine éducatif, nous le rapporte en ces termes :

« Sur cette entrée patrimoine, déjà on ne vient pas avec le mot « patrimoine ». Ce n'est pas possible. « Patrimoine » c'est les vieilleries, les fours, les églises, du vieux ».

Les adolescents associent donc le patrimoine au passé rural de la commune, à du « vieux » qu'ils disqualifient. Ils expriment ainsi leur étrangeté radicale à ce passé, susceptible de renforcer l'appartenance à un « nous adolescents ». Pour exemple, à l'occasion de notre rencontre avec quelques adolescents d'Allaire, nous les sollicitons sur leur connaissance de l'histoire rurale de la commune. Un d'entre eux réagit en ces termes :

« Non, alors là, non, pas du tout. Faut demander ça à nos papis et mamies et tout. Nous, on ne connaît pas ça. Non, non. Et puis de toute façon y'a pas grand chose à raconter. (...) C'est Allaire quoi. Moi je suis d'ici et je ne sais pas ce qu'il y a à raconter. Y'a rien quoi. Non, pas spécialement. C'est les adultes qui sont là-dedans, nous on traîne pas dans ces trucs-là. (...) Ben, j'y suis allé une fois, et pfff...c'était très chiant – rires – oui, c'était franchement pour les vieux quoi. C'était que des trucs en breton, ce n'était pas intéressant. Que des chansons trad' donc ça ne m'a pas plu du tout ».

Ce rejet « en bloc » de l'univers des « anciens » traduit moins une contestation qu'une mise en dérision de cet univers parce qu'il ne fait aucun écho au niveau existentiel de ces adolescents. Ce rejet se manifeste aussi spatialement à « Coueslé » par l'appropriation, par ces adolescents, des marges et des espaces cachés plutôt que des endroits publics comme la ferme. C'est ce que nous retenons des propos d'un des animateurs rencontrés avec quelques adolescents d'Allaire :

« On sait que vous y allez à « Coueslé ». On sait bien. Vous nous racontez tellement d'histoires, des vertes et des pas mûres, on sait bien que vous y êtes ? Alors, vous n'avez pas envie d'y être de manière plus visible ou officielle ? ça n'empêche pas que vous pourrez toujours aller de façon invisible dans les bois ».

À la suite, une jeune adolescente réagit :

« À 'Coueslé', on y va quand y'a plus personne. (...) On va au deuxième étang habituellement. Souvent, c'est plus tranquille. (...) Généralement, on y est le soir, ou en fin d'après-midi ».

Les propos de cette dernière insiste sur une mise à l'abri des regards des autres en occupant des espaces, à des moments spécifiques, où ils n'auront pas à négocier leur présence. Les adolescents développent leurs propres univers, à part des influences intergénérationnelles, en restant sourds aux souhaits des plus anciens de raconter leur histoire. Ces adolescents construisent ainsi avec « Coueslé » une histoire faite d'une expérience courte, de souvenirs partagés au sein de leur génération, autour de fêtes, de baignades et de jeux, sans chercher à la faire reconnaître, comme la génération des « trentenaires ». Cette histoire semble décrochée des autres souvenirs qui font de « Coueslé » un lieu de mémoire.

Ce positionnement particulier, tenu par cette génération adolescente à « Coueslé », rend compte, de manière exemplaire, d'un processus propre à cet âge de la vie, qui suppose de s'extraire des cadres sociaux dans lesquels jusqu'alors ils ont été placés. Cette césure, toujours à l'œuvre dans les rapports générationnels, oblige à repenser les liens de transmissions et à les envisager non comme une linéarité des plus anciens vers les plus jeunes mais comme un processus discontinu qui fait que les légateurs et les légataires³⁶ n'ont pas d'âge.

6. L'héritage du site de Coueslé : entre continuité et rupture

Cette césure qu'instaurent les adolescents est davantage négociée et discutée par la génération des « trentenaires », dont les représentants ne sont pas hermétiques à l'univers des anciens et entrent justement dans les jeux d'héritages. En affirmant le lien qui les rattache à la ferme de Coueslé, ils ne partent pas d'une histoire *ex nihilo*, mais renouvellent l'histoire de la ferme à travers l'héritage qui est le leur. Autrement dit, ils ne font pas table rase du passé, mais composent avec lui pour récapituler une nouvelle histoire qui n'est pas uniquement l'incarnation de l'histoire officielle.

Les propos tenus sur la rénovation de « Coueslé » informe sur ce lien complexe entre le respect et la transformation de la tradition. Les « trentenaires », représentants associatifs rencontrés, expliquent qu'ils ont imaginé le lieu de la salle de concert avec une amie architecte en souhaitant « *conserver un esprit tel qu'il était avant* » pour « *ne pas perdre l'âme du truc* ». Cette attention portée à la rénovation (et non à la restauration) indique qu'ils ne cherchent pas à effacer toutes traces des anciens propriétaires des lieux, mais ne s'y réduisent pas. Leur attachement à la ferme passe aussi par la conscience des autres mémoires qui les lient verticalement aux autres. Ce lien social particulier explique qu'ils n'ont pas le monopole sur l'espace de « Coueslé », qui a appartenu à d'autres avant et les contraint à ne pas altérer radicalement, l'héritage reçu. Nous dirons donc que l'espace patrimonial de « Coueslé » oblige les héritiers à se positionner entre rupture et continuité.

7. Du légateur politique aux légateurs populaires

La mairie d'Allaire a vocation légale à instituer et protéger « Coueslé » en tant que lieu patrimonial de la commune. Plus qu'une volonté politique en amont des travaux, c'est la responsabilité de la collectivité locale à l'égard de son patrimoine bâti et de l'aménagement de son espace public qui est en question. La décision municipale de protéger « Coueslé » des projets immobiliers rappelle sa responsabilité de légateur officiel. Mais, la définition du projet de rénovation de « Coueslé » a fait l'objet de différentes négociations.

³⁶ Par légataire nous voulons dire héritier.

Rappelons que l'espace de « Coueslé » était « abandonné » depuis 1986. La mairie était le propriétaire légal mais n'avait pas encore formulé un réel projet intégrant le lieu dans un projet social. L'importance des guillemets sur le terme « abandonné » prend alors toute son importance puisque nous avons vu les multiples usages populaires du site, lui redonnant un sens social.

Le site a accueilli de nouveaux usages (concours de pêche, fêtes de la Saint-Jean, promenades dominicales, brocantes) renouvelant sa fonctionnalité agricole. Certains de ces usages sociaux ont été stimulés par la municipalité comme, par exemple, l'installation d'une aire de jeu en 1994, répondant au souhait d'attirer une nouvelle population sur le site ; d'autres ont été accompagnés comme les soutiens municipaux aux activités de « Bouille de même » (prêt de locaux). Bien plus, ces différents usages sociaux du site ont fini par convaincre les élus de l'intérêt et du potentiel du lieu, comme nous l'indique un des représentants de « Bouille de même » :

« Les élus se sont rendus compte de la beauté et de la richesse de l'endroit pour organiser des festivals ».

Attentifs donc aux différents usages du site, les élus d'Allaire, au moment de la construction du projet de réhabilitation de « Coueslé », mettent en place une instance de concertation des usagers du site, cherchant à considérer et à prendre en compte l'ensemble de leurs usages. Ils choisiront une méthode participative pour que les habitants présents d'une façon ou d'une autre à « Coueslé » ne soient pas désappropriés du lieu. C'est dans ce même état d'esprit que le travail sur la mémoire locale, à travers « *Mémoire en résidence* », a été pensé, pour consolider une dynamique autour de ce lieu. Les représentants municipaux délèguent la conduite de ce projet à la Fédé et au Groupement Culturel Breton sans chercher à imposer une vision arrêtée du projet et en visant surtout à rassembler autour du projet. En effet, les élus visent avant tout, par la réhabilitation de la ferme, la cohésion communale. Dans cette perspective, le patrimoine devient un moyen pour accéder à un renforcement de la vie locale.

8. Rôle du légateur politique : fédérer ou arbitrer ?

À Allaire, le site de « Coueslé » est donc élevé au rang patrimonial et actionné comme levier pour renforcer la vie communale, voire célébrer un « être ensemble » en réunissant l'ensemble des Allairiens autour d'un « bien commun ». La municipalité n'impose aucune histoire ou usage du site. Au contraire, elle cherche à mettre en évidence le pluralisme des populations et des usages qui font « Coueslé ». C'est précisément par la diversité des usages d'un même espace qu'elle vise à construire un bien commun. Du joggeur, au retraité, des jeunes adolescents aux pêcheurs, ces populations ont toutes en commun d'être à « Coueslé », de construire des souvenirs autour de ce lieu. Pour autant, la seule juxtaposition

physique de populations et de leurs souvenirs autour de « Coueslé » suffit-il à rendre compte d'un processus patrimonial ?

À l'appui de ce constat, quelques remarques peuvent être formulées.

Tout d'abord, ce n'est pas le rassemblement physique autour d'un bien ou d'un espace qui fait le rassemblement social. Autrement dit, la co-existence de populations différentes dans un même espace n'implique pas forcément qu'il y ait co-présence, c'est-à-dire qu'il y ait relation sociale et conscience d'un « être ensemble ». Les propos recueillis des adolescents ne font que mettre en lumière ce fait : ils sont en effet présents physiquement à « Coueslé » mais à l'écart et davantage le soir, afin justement, de ne croiser personne. De même, ils partagent des expériences communes à « Coueslé » qui font mémoire pour eux, mais cette mémoire ne se confronte pas aux autres « mises en histoire » de « Coueslé ». Ainsi, il nous est difficile d'affirmer qu'une unité de lieu crée, de manière inhérente, le lien social et le lien patrimonial. Les populations, à travers leurs croisements et leurs usages différenciés, peuvent uniquement co-exister sans réellement cohabiter, c'est-à-dire sans être réellement dans un « lieu commun ». Par conséquent, le fait que chacun des habitants ait en mémoire un souvenir à « Coueslé » ne justifie en rien que « Coueslé » soit un lieu de mémoire partagée.

Par ailleurs, le « patrimoine » passe, de manière constitutive, par le « conflit » social venant compromettre la tradition. Il ne peut pas être simplement une source fédératrice puisqu'il est pris dans des relations d'héritiers et de légataires qui se disputent en permanence son appartenance et son usage. Et c'est précisément ce « conflit » qui explique que le patrimoine est vivant. Si le bien ne s'inscrit plus dans ces jeux d'héritage, il signe sa mort sociale dans le sens où il se fige dans une appartenance et une propriété unique. Ainsi, concevoir le bien patrimonial comme un révélateur de l'unité communale, réduit sa portée sociale puisqu'il est aussi et surtout, le produit constant d'une tension entre la tradition des légataires et la transformation des héritiers.

Enfin, le projet de réhabilitation de « Coueslé » n'engendre, *a priori*, aucune tension particulière dans la mesure où la municipalité se refuse à être discriminante. Elle souhaite faire de « Coueslé » un endroit ouvert, festif où on célèbre l'« être ensemble » de la commune. C'est aussi pour cette raison que le projet peine à se concrétiser puisque sa finalisation nécessite une gestion du conflit, en accordant à certain un usage légitime des lieux au détriment des autres. Un projet peu définit est, généralement, fédérateur puisque chacun y inscrit ses attentes sans subir de contrainte extérieure, venant recadrer et limiter ses projections. Une des interviewée nous le fait remarquer à sa manière :

« Non, pour moi le souci d'aujourd'hui, c'est qu'on va avoir un super lieu mais y'a pas de projet. Et ça fait un sacré paquet de temps qu'on dit à la mairie : ' ben oui, c'est bien on va avoir un lieu, on va avoir une salle de spectacle, une salle polyvalente, mais si on a pas de projet'. Qu'est ce qu'on

y met dedans ? Ben ça va se transformer en salle des mariages, en salle polyvalente... ».

Ainsi, tout laisse à penser que le maintien de contours relativement indéfinis du projet visant à n'exclure personne, destiné à la fête publique et aux célébrations privées, traduit, chez les représentants municipaux, une certaine crainte du conflit, à tout le moins, une difficulté d'endosser un rôle d'arbitre. Or, si un lieu polyvalent n'enferme l'espace dans aucune pratique prédéfinie, ses usages différenciés peuvent générer d'autres formes de « disputes » entre des héritiers différenciés voulant chacun perpétuer leurs usages spécifiques du lieu.

Quatrième partie. De l'église de Bangor à Belle-île-en mer comme héritage

1. Patrimoine et patrimoines

Les usages différenciés de l'église de Bangor rappellent que le patrimoine ne se « dissout » pas dans les objets. Autrement dit, les traces tangibles du passé dans le présent ne suffisent, ni à faire histoire, ni à faire patrimoine.

Les représentants du Service de Valorisation du Patrimoine du Conseil Régional de Bretagne le savent bien, s'évertuant depuis plusieurs années maintenant à rappeler que le patrimoine n'est pas réductible « aux vieilles pierres ».

Ils le signifient aussi en soutenant, par exemple à Allaire, ce qui désormais se nomme le patrimoine immatériel, c'est-à-dire un ensemble de pratiques, de gestes caractéristiques d'une époque, d'une aire géographique quelle qu'en soit sa superficie.

La politique volontariste de ce Service l'exprime également au regard de ses modalités d'intervention : il ne s'agit pas d'opérer à partir d'une logique descendante auprès d'administrés mais, à l'inverse, d'appuyer des « initiatives locales » en créant différents dispositifs de financement.

Les monographies proposées ci-dessus permettent d'approcher plus finement ces « initiatives locales », ces « mobilisations collectives » – comme les nomme le Conseil Régional de Bretagne – autour de tel objet, telle pratique.

Les usages différenciés de l'église de Bangor nous enseignent que leurs représentants restent relativement indifférents à l'égard d'une définition historique de l'édifice³⁷ – sauf ceux qui se sont institués légataires, à savoir les élus de Bangor mais, qui, préoccupés de réunir les fonds nécessaires à sa restauration, en appellent à tous ceux qui s'y sentent « liés » sans imposer un type de lien.

Cette définition historique de l'église raconte une histoire, mais il s'agit d'une histoire légale, qui trouve sa légitimité dans l'autorité d'un statut social, celle d'historiens épaulés des compétences d'archéologues lesquels, à l'affût des détails architecturaux de l'édifice, remontent un temps linéaire permettant d'établir les origines de l'église par sa datation, en l'occurrence le 16^{ème} siècle. Si cette histoire historienne s'impose socialement, elle demeure une manière de faire histoire, mais elle n'est pas la seule. En effet, pour les représentants des usages culturel et cultuel de l'église, leurs « prises » sur l'édifice sont ailleurs. Elles se comprennent précisément à partir de leurs usages.

³⁷ D'autant que sa valeur n'est pas attestée par un label des Bâtiments de France.

Madame B. insiste, par exemple, sur les qualités acoustiques de l'édifice de même que sur l'absence de montants dans l'enceinte de l'église offrant une vue dégagée, pour les publics des concerts, sur son chœur.

Madame F., quant à elle, nous parle de l'importance du chauffage dans l'église lors des différents offices religieux et de la nécessité, pour elle, de maîtriser le mécanisme de fonctionnement des cloches pour les déclencher, si besoin, lors des cérémonies auxquelles elles prêtent main-forte.

L'une et l'autre racontent l'église à l'aune de leurs expériences, par exemple en se souvenant de « concerts magiques », de déroulement de cérémonies sans « canards », c'est-à-dire sans incidents.

2. Des patrimoines différenciés selon le type de résidence

Ces interviewés nous renseignent aussi sur un autre aspect déjà souligné : leurs usages de l'église débordent les limites communales de Bangor. Ce constat, somme toute anecdotique, sous-tend pourtant un facteur déterminant dans la construction du lien patrimonial sur ce terrain d'enquête : le rapport au lieu et, plus précisément, le rapport à l'île de Belle-île-en-mer. Ce dernier s'exprime dans les discours des interviewés en termes d'origines, de fréquentation ancienne et régulière de l'île, de type de résidence et de propriété. Ces expressions d'un rapport à l'île semblent fonctionner comme un indicateur de différenciation coiffant l'ensemble des autres critères permettant de se classer.

En effet, les personnes rencontrées lors de notre enquête se présentent toujours en fonction de leurs origines bellilloises ou non. Lorsqu'elles se déclarent natives de l'île, elles décrivent leur itinéraire de mobilité spatiale lequel, pour Madame F., s'est arrêté au choix de vivre sur l'île où, plus justement, à l'impossibilité « physique » de résider ailleurs :

« Moi, je n'ai jamais bougé. Pour ça, quand on doit partir, il vaut mieux partir quand on est jeune car après le chêne est trop enraciné (rires). Un chêne, vous ne le déracinez pas, pas un vieux en tout cas (...). Il y a quelque chose ... Peut-être qu'on ne peut pas quitter ses racines. (...). Moi quand je pars, je fais huit jours maximum (...). Quand je pars dans le Gers, il n'y a pas d'eau autour (rires), il n'y a pas la mer et ça change tout ».

Les allochtones précisent qu'ils fréquentent l'île depuis longtemps, de façon assidue, et qu'après quelques années, ils se sont portés acquéreurs d'une résidence secondaire comme, par exemple, Madame B., que nous avons mentionnée. D'autres indiquent qu'ils ne sont pas originaires de Belle-île, mais qu'ils résident à l'année sur l'île depuis plus de dix ans ou plus récemment (deux ans pour une personne rencontrée). Ces derniers sont aussi propriétaires de leur résidence.

Ces différentes expressions d'un rapport au territoire de l'île deviennent des opérateurs de classements dans la mesure où elles permettent de dessiner, pour plusieurs interviewés, les frontières de groupes sociaux identifiés sur l'île et, par là même, de se situer les uns par rapport aux autres. Madame L., artiste résidant à l'année à Belle-île, nous liste, selon elle, ces différents groupes sociaux ou, pour reprendre ses termes, les différents « réseaux sociaux » :

« (...) il y a les gens qui sont natifs et qui n'ont jamais quitté l'île. (...). Il y a les gens qui sont partis et qui sont revenus, c'est le deuxième réseau. Il y a les jeunes qui sont venus s'installer et qui ont fait des enfants ici, c'est encore un autre réseau. Il y a ceux qui sont retraités et qui sont venus s'installer à la retraite et qui ont beaucoup d'activités de loisirs. Il y a ceux qui sont en résidence secondaire depuis trente ou quarante ans et qui revendiquent le fait d'être quelque part Bellilois, c'est leur île le temps d'un mois ou deux par an. Il y a les gens qui sont à la maison de retraite, qui n'ont aucun lien avec Belle-île sinon que leurs enfants sont venus s'installer à la retraite à Belle-île ».

On ne peine pas à imaginer que les représentants de ces différents « réseaux sociaux », parce qu'ils résident sur cette île, de façon régulière ou plus occasionnelle, s'y sentent liés par cet acte de résidence, souvent à titre de propriétaire, et ainsi se l'ont fait leurs. Mais leurs liens à l'île diffèrent et s'expriment, de même que la valeur qu'ils attribuent à ce lien, nous le verrons.

En revanche, parmi les personnes interviewées qui ont effectué un don, dans le cadre de la campagne de mécénat populaire et d'entreprise, pour la restauration de l'église de Bangor et, en rapport aux propos des élus de la commune à ce sujet, on relève que si ces dons marquent un lien avec l'édifice, aucune polémique n'existe – à tout le moins n'est relayée. Tout se passe comme si l'église constituait un des éléments du paysage urbain du centre bourg de Bangor auxquels tiennent ces donateurs, du fait de leurs usages, sans discuter, ni les appropriations, ni les valeurs respectives. Les questions relatives à la mise en œuvre d'une restauration ou d'une rénovation³⁸ de l'église, par exemple, ne font pas débat, l'essentiel étant de garantir la viabilité de la bâtisse afin d'accueillir de nouveau les usages cultuel et culturel de l'église.

Autrement dit, si le dispositif régional « Skoaz ouzh skoaz » participe à soutenir financièrement la restauration de cette église à titre d'un soutien à une mobilisation collective autour d'un bien patrimonial, tout laisse à penser que les processus de patrimonialisation par les populations de l'île s'exercent ailleurs et se spécifient par un rapport différencié à la résidence.

³⁸ Les élus de Bangor ne relèvent pas particulièrement de différence entre les termes restauration et rénovation. Ils emploient celui de restauration.

3. Des héritiers inscrits dans une relation d'adoption ascendante

À ce stade de l'analyse et en nous aidant des travaux de Pierre-Yves Balut³⁹ sur la question patrimoniale, il est possible de distribuer ces différents types de collectifs mentionnés par Madame L. dans une typologie d'héritiers différenciés selon deux critères principaux : le type de lien avec le légateur ; la charge assumée de ce lien. Pierre-Yves Balut déduit ainsi trois types d'héritiers :

- *les héritiers par lignage*, c'est-à-dire une descendance sociale effective ou encore une filiation stricte ;
- *les héritiers spirituels* désignent une relation d'adoption, descendante (le légateur choisit son héritier, lequel n'atteste pas une filiation stricte avec le légateur), mais aussi ascendante (« le successeur peut réassumer le prédécesseur avec le lequel il n'a pourtant pas eu de lien »⁴⁰) ;
- *les héritiers de fait*, c'est-à-dire une succession assumée dans le cadre d'un droit payant qu'il soit ou non héritier par lignage ou par adoption.

Au regard de cette typologie, nous pouvons admettre que toutes les personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête répondent au type *d'héritiers de fait* dans la mesure où toutes sont propriétaires d'un logement à Belle-Île. À ce titre, elles sont redevables de l'impôt foncier. Sur le même registre, et sur le ton de la boutade, Madame L. associe le paiement d'impôts sur l'île à la preuve d'une appartenance à l'île, voire d'une identité belliloise :

« On nous dit toujours : 'est-ce que tu es Bellilois, toi ?'. On dit toujours : 'oui, car je paye mes impôts ici' (rires) ».

De même, si on considère les financements de soutien au patrimoine, qui émanent du Conseil Régional de Bretagne, il n'est pas abusif de ranger l'ensemble des contribuables du territoire breton sous ce type *héritiers de fait*.

Le raisonnement à partir de cette typologie des héritiers nous fait comprendre que l'essentiel des personnes rencontrées pour ce travail relève de la catégorie des *héritiers spirituels*⁴¹ et, plus précisément, des héritiers qui s'inscrivent dans une *relation d'adoption ascendante* dans

³⁹ Pierre-Yves Balut, « Du patrimoine », *Ramage*, fascicule 2, Paris, Presses Universitaires de l'Université de Paris Sorbonne, 1983, pp. 207-237.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 210.

⁴¹ Sauf pour Madame F. et un des élus rencontrés avec lequel nous n'avons pas eu l'occasion d'effectuer un entretien individuel.

laquelle l'identité du légateur, de même que celle de l'héritage, relève du choix de ce type d'héritier.

Autrement dit, sur les dix personnes rencontrées, six d'entre elles n'attestent aucune descendance sociale effective sur l'île et donc, rien ni personne, *a priori*, ne les désignent bénéficiaires d'une succession quelconque. Or, l'achat d'une résidence⁴² les élève socialement au statut de propriétaire d'une parcelle de l'île et les en rend, aussi, légalement responsables. Mais, il y a plus. En prenant par la propriété, ils privent d'autres de jouir d'un bien dont la rareté est manifeste puisque le territoire géographique de l'île n'est pas extensible. Théoriquement, ils s'inscrivent donc aussi d'emblée dans un rapport d'obligation, de dette, de débit symbolique à l'égard du Bellilois – en général –, duquel ils sont susceptibles ou non de s'acquitter.

4. Des choix d'héritages et de prédécesseurs

S'il nous est impossible de cerner clairement l'identité du légateur et de l'héritage que se donnent ces *héritiers spirituels*, nous pouvons néanmoins les approcher à partir des manifestations singulières par lesquelles tous s'acquittent de la dette qu'ils contractent, en l'occurrence dans le cadre associatif.

En effet, ces interviewés sont à l'initiative d'associations – ou y occupent une responsabilité – dont la variété des objets se comprend à l'aune de leurs préoccupations, de leurs centres d'intérêts. Ces associations couvrent ainsi un éventail d'activités dans les domaines culturels et de l'environnement, par exemple une école de musique, un festival de musique de chambre, le traitement artistique et culturel de la transmission intergénérationnelle, le dessalement de l'eau, la protection de la flore dans une perspective de développement durable. Si la diversité caractérise ces initiatives, nombre d'entre elles convergent vers une même tendance : elles puisent dans un passé de l'île ou découvrent un avant encore présent mais qui reste invisible.

À titre d'illustration, indiquons quelques exemples.

Dans le domaine de l'environnement, certains défendent l'idée d'un développement de pratiques « saines, vertes », l'adossant, voire le justifiant, par leur découverte du sens d'anciennes pratiques agricoles sur l'île :

- les murets de pierres servaient à la fois à délimiter les parcelles de chacun, à retenir les eaux de pluie, à consolider les terrasses ;

⁴² Sur ces six personnes, cinq résident sur l'île à l'année.

- les vallons permettaient de retenir les eaux de pluie assurant l'alimentation de l'île en eau potable.

Dans le domaine des pratiques sociales, un interviewé nous fait part d'une pratique ancienne, réactualisée, la « jaille » :

« Avant, à Belle-Île, il n'y avait pas de déchèterie, il y avait la « jaille » et tout le monde allait à la « jaille » pour aller se servir. Cette pratique a continué, malgré les interdictions, mais il y a eu des problèmes et maintenant c'est formellement interdit, ce qui a mis les gens en colère. D'autres se sont alors dit que c'était quand même dommage. Voilà comment est née la « recyclerie », qui récupère des objets et les revend à un prix symbolique ».

Enfin, dans le domaine culturel, citons les précisions de Madame L. sur ses façons de travailler et les propos de Madame B. expliquant la genèse de l'organisation des concerts hors les murs des églises des communes de l'île :

« J'ai beaucoup travaillé (...) sur les vêtements recyclés. Ce qui m'intéressait, c'était l'histoire que racontait ce vêtement, (...) des vieux mouchoirs par exemple sur lesquels il y avait des noms encore écrits dessus (...). Tous ces mouchoirs ont une histoire, mais je ne la connaissais jamais. Et puis je me suis dit, si, si, il faut qu'on me raconte leurs histoires. Alors j'ai sollicité l'animatrice de la maison de retraite pour faire des groupes de parole avec les anciens. (...) J'arrivais (...) avec des cartons plein de vêtements et ils ont commencé à raconter autour de ça (...). On a confectionné des petits livrets qu'ils ont personnalisés » (Madame L.).

« Puis on s'est dit, petit à petit, qu'il fallait que la musique sorte des églises et que nous devions valoriser les lieux du territoire. Donc, on a commencé par la pointe des Poulains, la maison de Sarah Bernhardt. Et là, on s'est aperçu qu'il y a très longtemps (...) Reynaldo Hahn, qui était un amant de Proust, et compositeur musicien, avait joué pour Sarah Bernhardt dans son jardin. Oui, il y avait des concerts donnés par lui. Et donc, on a proposé à la CCBI⁴³ de faire un concert par été à cet endroit-là » (Madame B.).

Ainsi, le contenu de ces associations les différencient les unes des autres et, à ce titre, permet de dresser les contours des types d'héritages et de légateurs que se choisissent leurs représentants.

⁴³ Communauté de Communes de Belle-île-en-mer.

5. S'acquitter d'une dette, s'instituer légateur

Le cadre associatif rend aussi visible une autre dimension sociale : la charge assumée de l'héritage et du légateur choisit, ne serait-ce que par les responsabilités légales que les uns et les autres occupent dans ces associations, en l'occurrence celle de président. Surtout, si ces associations constituent un cadre légal pour consolider, organiser et réaliser les activités qui intéressent leurs représentants, elles ne confinent ni à l'entre soi ni au seul service pour soi ou pour les mêmes que soi, dans la mesure où toutes visent à s'adresser à l'ensemble des Bellilois⁴⁴. Cette intention, nous semble-t-il, peut être lue comme une façon, pour les représentants de ces associations, de prendre en charge un type d'héritage et de légateur et, simultanément, de s'acquitter d'une dette symbolique contractée à l'égard du Bellilois – en général.

Parmi les différents interviewés rencontrés, la narration de l'organisation du festival de musique de chambre à Bangor par sa présidente illustre particulièrement bien cette lecture puisque tant en amont qu'en aval de cet événement, il s'agit, rappelons-le, de « *faire un festival avec et pour les Bellilois* ». Le sens politique de cette interviewée est tel, qu'elle réussit à inscrire dans cette intention générale le choix de tenir des concerts dans ce qu'elle considère comme les hauts lieux patrimoniaux de l'île – par exemple, le fort de Sarah Bernhardt à la Pointe des Poulains ou encore, pour l'édition 2013 du festival, le Jardin La Boulaye – en visant à faire découvrir ou redécouvrir aux Bellilois « leur patrimoine » :

« On s'est dit, voilà, ça parle aux Bellilois là encore. On leur rend du patrimoine (...). Chaque année on essaye de trouver une action qui nous implique de plus en plus avec les îliens. On cherche (...) comment développer le patrimoine. Donc, il y a le phare de Bangor, la pointe des Poulains. Cette année, on vient de découvrir, le jardin La Boulaye (...). Chaque année, on se creuse pour trouver des idées et impliquer les gens qui y vivent (...). Du coup les Bellilois viennent, car c'est leur patrimoine » (Madame B.).

Outre cet exemple, d'autres interviewés oeuvrant dans le cadre associatif expriment aussi leur préoccupation de s'adresser aux Bellilois, de faire avec et pour eux :

« Par exemple, (...) on a fait des défilés de mode avec des vêtements recyclés et des installations poétiques sur les plages en faisant intervenir des poissonniers de la place du marché, une mère et sa fille (...), la petite allant chercher sa grand-mère dans le public. Ils avaient des vêtements coordonnés, qui avaient leur histoire (...). Ça peut sembler très disparate, mais le but est justement de tisser les liens entre les générations » (Madame L.).

⁴⁴ C'est-à-dire à ceux qui résident annuellement sur l'île.

« J'arrive de la région parisienne et c'est vrai que je trouve dommage de ne pas avoir accès à tout, comme on peut l'avoir sur le continent (...). Il y a plein d'associations sur l'île, mais je trouvais que l'école de musique était un projet important, que ça valait le coup et pourtant je ne suis pas musicienne (...). Maintenant, la situation financière n'est pas facile parce que ça s'est fait un peu à 'la belliloise' (rires). Il ne faut pas que ça soit cher. À l'asso, on ne calcule pas réellement combien ça coûte et c'est 'on se débrouillera, on vendra des crêpes' (rires), et moi aussi je m'y suis mise, 'on va trouver, on va trouver' (rires) (...). Il n'y a pas de cours à la carte, c'est à l'année et il y a beaucoup de retraités, de jeunes parents qu'ils veulent faire de l'accordéon, du violoncelle, du piano. Il y a des jeunes mais c'est plus des retraités qui ont des origines bellilloises et qui viennent passer leur retraite sur Belle Ile » (Madame D⁴⁵).

Concluons ce point en faisant remarquer que ces héritiers par adoption ascendante, qui assument un héritage et un légateur pour les Bellilois, s'instituent aussi légateurs puisque ainsi ils transmettent à leur tour.

Une attention portée à ce que ces interviewés visent à transmettre indique l'exercice d'une appropriation dans la mesure où ils choisissent et donc sélectionnent un type d'héritage. Ce faisant, ils s'inscrivent dans une certaine continuité, mais ils s'en saisissent singulièrement de sorte qu'ils transforment l'héritage choisi, marque d'une discontinuité. Ils font ainsi revivre un passé, transformé, récapitulé, en l'inscrivant dans leurs usages. Parmi les différentes observations réalisées lors de notre enquête de terrain à Bangor et Belle-Île, il en est une particulièrement typique de cette appropriation. En effet, la mise en espace musical du Grand Phare de Goulphar à Bangor proposée dans le cadre du festival de musique de chambre consistait à faire jouer des musiciens dans différentes salles du phare. À ces prestations s'adjoignait la diffusion d'une composition musicale originale de Monsieur B. dans la cage d'escalier du phare. Cette dernière donnait à entendre une mise en musique d'un témoignage audio issu de la réalisation d'un DVD et d'un ouvrage recueillant la parole d'insulaire sur la vie quotidienne de l'île avant les années soixante⁴⁶.

6. L'île en « dispute » : des légitimés différentes

Comme nous l'avons mentionné, il n'existe pas, à notre connaissance, de polémique au sujet de l'église de Bangor et de sa restauration. En revanche, les débats publics semblent se focaliser sur le présent et le devenir de l'île auxquels précisément les représentants associatifs rencontrés participent à leur manière. À ce titre, ils peuvent être considérés comme de véritables corps intermédiaires de la société parce qu'ils instituent de l'action dans la vie sociale, dans celle de la cité. Néanmoins,

⁴⁵ Depuis une dizaine d'années, Madame D. réside à l'année sur l'île avec ses enfants et son époux suite au choix de ce dernier de rompre radicalement avec un mode de vie parisien, un milieu social, une activité professionnelle lui procurant pourtant une certaine notoriété.

⁴⁶ Catherine Legras, Céline Tonnel, Marc Baudrillart, *Mémoire vive de Belle-île-en-mer. Des femmes et des hommes racontent*, l'Atelier d'Arnaud, Rennes, 2012.

le cadre légal de l'association, historiquement daté en France⁴⁷, ne fait que rendre visible l'exercice d'un principe socio anthropologique plus général : celui d'une aptitude à la différenciation et à la contribution sociale. Mais, la manifestation de cette aptitude ne se restreint pas à cette forme légale d'organisation de ses activités tant on sait que la structuration de la vie en société opère par de multiples initiatives, plus invisibles, et ne relève donc pas exclusivement d'un droit institutionnel.

Quoi qu'il en soit, ces interviewés s'inscrivent dans une certaine visée quant au présent et au devenir de l'île que nous pouvons qualifier de changement appuyé sur les spécificités de Belle-île. À titre de représentants associatifs porteurs de cette visée, ces interviewés sont susceptibles d'infléchir la construction du « bien public » par la pondération d'un pouvoir, lequel s'incarne sur ce terrain d'enquête dans les figures de l'élus, du natif et du fortuné.

Pour mieux le comprendre, il faut se rappeler la spécificité de l'objet « disputé » : l'île. Comme nous le font remarquer, fort judicieusement, deux interviewés résidant à l'année sur l'île, la vie quotidienne dans un tel environnement géographique soumet ses habitants à un double rapport à l'espace : la rupture et l'isolement⁴⁸. Distant du continent de près de quinze kilomètres, Belle-Ile-en-mer est, en superficie, la plus grande île des îles du Ponant. Le traitement social de ces caractéristiques traduit une sorte de mouvement pendulaire entre l'hiver et l'été qui se décline sur trois coordonnées majeures de la vie sociale.

- En hiver, le rythme de la vie sociale au quotidien semble plus lent, génère même une certaine langueur, de sorte que les résidents de cette période, nous narre un interviewé, s'inventent des « légendes », par exemple celle d'un sanglier qui aurait nagé de Houat à Belle-Île, endommageant quelques parcelles. Tous en ont parlé puis, plus rien. C'était, déclare cet interviewé, « *sans doute pour faire passer le temps durant l'hiver, au moment où tout le monde s'ennuie* ». En été, un autre rythme s'impose particulièrement visible à Le Palais où s'observent des flux et reflux incessants de visiteurs, sollicitant moult services jusqu'à provoquer des critiques de quelques commerçants, déplorant leur empressement, leur « importation » d'un rythme urbain.
- En hiver, les futurs lycéens savent qu'ils vont devoir quitter l'île pour se rendre dans les établissements scolaires du continent parce que Belle-île n'abrite pas de Lycée. C'est la période de l'expérimentation d'un autre mode de vie que certains interviewés qualifient de « *rite de passage vers un autre âge de la vie* ». Rien de spécifique néanmoins en comparaison à d'autres territoires de vie en Bretagne, éloignés des offres scolaires et nécessitant les mêmes « transhumances » de jeunes populations. Ce qui change à

⁴⁷ L'ordonnance de 1901 sur les associations parachève de précédentes lois : celles du 12 juillet 1875 et du 21 mars 1884.

⁴⁸ Soit, la différenciation que ces interviewés posent entre insularité et îléité.

Belle-île, c'est l'alternance du sens de cette mobilité : l'hiver, ces jeunes vont vers le continent ; l'été, ils aiment rester sur l'île et ce sont les continentaux qui convergent vers eux.

- En hiver, Belle-Ile-en-mer recense environ 5 200 habitants répartis sur les quatre communes de l'île. Autant dire que « tout le monde se connaît » et que « tout se sait ». Si cette interconnaissance agit comme une véritable autorité sociale qui participe à réguler les rapports sociaux, elle peut être vécue comme une lourdeur, particulièrement par les nouveaux résidents, mais constitue aussi un contexte social propice à l'exercice d'une solidarité spontanée. En été, l'île compte près de sept fois plus d'habitants (environ 35 000). Certain qualifie cette période de « brassage de populations », mais c'est plus sûrement une occasion ou non de se confronter à une diversité d'altérités.

Ce mouvement pendulaire expose l'île à plusieurs effets devenant des enjeux politiques dans la vie publique locale dont, entre autres, le dessalement de l'eau, le prix du foncier, le type d'agriculture, la politique culturelle. Sans entrer dans le détail de ces débats publics, on notera seulement que les représentants associatifs rencontrés participent à leur manière à cette vie publique locale en cherchant à défendre et faire valoir leur conception de la vie sur l'île pour le présent et l'avenir (changer tout en s'appuyant sur les spécificités de l'île) auprès des trois figures « influentes » de l'île – pour reprendre les termes d'un des interviewés – mentionnées ci-dessus. Sociologiquement, il est possible de rapporter ces trois figures à trois types de pouvoir légitimité ne relevant pas forcément d'une légalité⁴⁹.

De ce point de vue, la figure de « l'élu » renvoie à une légitimité de pouvoir de type légal, statutaire qui explique qu'on se soumet à un ordre objectif, légalement définit. À Belle-île, ce type de pouvoir s'illustre dans les fonctions de maire des quatre communes de l'île et de celle de Président de la Communauté de Communes de Belle-île-en-mer. Nos interviewés tentent de les convaincre du service public qu'ils rendent, par leurs actions, à la population belliloise en les aidant à prendre conscience de la richesse de leur environnement naturel et culturel pour mieux envisager, pour l'avenir, les choix politiques en matière d'aménagement urbain, d'équipement de traitement de l'eau par exemple. En retour, ils sollicitent ces élus pour soutenir leurs actions.

La figure du « natif » répond à un autre type de légitimité. Son pouvoir ne relève pas d'un ordre légal, mais s'appuie sur la force de la tradition, sur la croyance et le respect accordé, en l'occurrence, aux origines bellilloises. Manifestement, avec les « natifs » de l'île, les représentants associatifs rencontrés doivent aussi compter d'autant que, selon leurs dires, ces Bellilois d'origine restent aux prises, notamment dans le domaine agricole, avec des pratiques qu'ils ont toujours effectuées, faisant entrave à

⁴⁹ Sur cet aspect, on lira avec profit le troisième chapitre de l'ouvrage de Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, intitulé « les types de domination ».

l'exercice d'autres façons de faire, « *plus écologiques* ». Quand bien même certains se laisseraient convaincre par le bien fondé de ces nouvelles pratiques, ils s'en tiennent à un accord de principe sans modifier leurs façons de faire cherchant à s'épargner des sanctions sociales en termes de moquerie, voire d'ostracisme de la part des autres Bellilois.

La figure du « fortuné » peut sembler éloignée de ce que Weber nomme un pouvoir dont la légitimité serait de type charismatique, c'est-à-dire qui reposerait sur les qualités particulières d'une personne, expliquant l'exercice de son ascendant sur les autres. Pourtant la détention d'un capital économique élevé, voire hors norme en rapport à une certaine moyenne, peut se transposer sur son détenteur et se transmuier en qualité personnelle, voire humaine, dans la mesure où il peut se traduire d'une part, par le pouvoir de « prendre sans compter » et, d'autre part, par la possibilité d'influer dans les affaires publiques et familiales. À l'écoute des interviewés, on comprend qu'à Belle-île, cette figure du « fortuné » prend souvent les traits de familles aisées, de milieux sociaux supérieurs, ayant choisi d'établir leurs lieux de villégiatures dans les beaux espaces, à l'instar de ce que décrivent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot sur la haute bourgeoisie⁵⁰. Certains des interviewés rencontrés n'hésitent pas à solliciter leurs dons pour soutenir leurs actions cherchant à les convaincre qu'il « *vaut mieux une île vivante, qu'une île muséifiée* ». D'autres bénéficient également de dons de mécènes, mais parce que ces derniers se sont ralliés à une même vision du présent et du devenir de l'île : changer, tout en s'appuyant sur les spécificités de l'île.

L'ensemble de ces éléments aident à mieux cerner, nous semble-t-il, quelques spécificités du contexte de la vie sociale et politique à Belle-île. Ces dernières nous font comprendre que ce qui fait patrimoine à Belle-île-en-mer, c'est l'île elle-même, à travers des éléments différents du passé que s'approprient les uns et les autres et qui valent non pour eux-mêmes mais pour la construction d'un présent qui présagent de l'avenir. Ici entre en scène la puissance publique moins parce qu'elle « détient » un pouvoir légal que parce que ce pouvoir découle d'un service que ses représentants ont pris la responsabilité de prendre en charge à l'égard d'une entité qui n'a rien d'homogène, y compris concernant la question patrimoniale si on admet de ne pas la réduire à la seule autorité d'une définition légale ou scientifique mais de l'appréhender aussi à partir des rapports que les populations établissent avec un passé qu'ils se donnent pour envisager leurs avenir. Cela complique sans doute la tâche des représentants de la puissance publique particulièrement pour créer les conditions de la résolution de la dispute sans verser ni dans le leurre de la participation citoyenne ni dans la crainte de l'expression des désaccords et en admettant que le patrimoine peut être ailleurs que là où ils l'attendaient.

⁵⁰ Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Les ghettos du ghotia*, Paris, Ed. du Seuil, 2007.

Conclusion

Cette étude nous aura permis de traiter du patrimoine comme héritage sous l'angle relationnel, c'est-à-dire en cherchant à débusquer un légateur, un héritier et un type d'héritage à partir de l'étude de deux dispositifs financés par le Conseil Régional de Bretagne :

- « *Préserveons et partageons notre patrimoine immatériel* » dans la commune d'Allaire dans le Département du Morbihan ;
- « *Mécénat populaire* » pour la restauration de l'église de Bangor à Belle-île-en mer.

D'emblée, nous avons donc admis qu'il n'existe pas un patrimoine mais des patrimoines, c'est-à-dire non seulement des objets, pratiques, différents de ceux officiellement considérés comme relevant du patrimoine, mais surtout des types de liens établis avec ces objets ou pratiques qui caractérisent les liens que les populations tissent ou non avec des passés pour se construire socialement et envisager leurs avenir.

Outre les caractéristiques des deux terrains d'enquête de ce travail, lesquels permettent de mieux cerner leurs spécificités quant aux façons dont les populations font patrimoines, nous retenons trois idées majeures.

1. Des liens aux passés qui débordent les contenus des dispositifs régionaux

Les dispositifs financés par le Conseil Régional, étudiés à Allaire et Bangor, participent d'une part à sensibiliser et éduquer au patrimoine culturel immatériel d'Allaire et d'autre part à soutenir une mobilisation collective autour d'un bien patrimonial à Bangor, en l'occurrence son église. Or, nos enquêtes de terrain montrent que les liens que les populations tissent avec des passés débordent largement le contenu de ces dispositifs.

À Allaire, le nœud de ces liens avec des passés se concentre autour de la ferme modèle de Coueslé, mais surtout autour de l'environnement physique immédiat sur lequel elle est implantée.

À Bangor, les liens que les populations établissent avec des passés se déportent de l'église de la commune vers l'île elle-même apparaissant dès lors comme l'héritage dont les uns et les autres se disputent quant à son devenir.

2. Des liens aux passés différenciés selon la génération et le type de résidence

La commune d'Allaire et celle de Bangor ne présentent pas les mêmes caractéristiques topographiques, géographiques, urbanistiques, économiques ou encore sociodémographiques.

Ces caractéristiques nous ont aussi permis de relever que, dans ces communes, les liens aux passés ne se différencient pas de la même manière : à Allaire, l'appartenance générationnelle semble prépondérante alors qu'à Bangor les liens aux passés paraissent se différencier selon le rapport à la résidence sur l'île.

À Allaire, ce sont quatre générations qui sont repérables du fait de leur liens différents avec les passés ruraux de la commune :

- les personnes âgées résidant sur la commune, témoins vivants de modes de vie aujourd'hui disparus ;
- les personnes réunies autour du « Groupe Collecte » et du « Groupe Archive », plus jeunes et préoccupés, voire pressés, de recueillir ces témoignages ;
- les représentants associatifs des « trentenaires », surtout soucieux d'instituer leur histoire dans l'espace public à partir de leurs activités associatives devenant un espace leur permettant d'adopter une attitude d'évitement avec les autres générations ;
- les jeunes adolescents inscrits dans un rejet de l'univers des anciens parce que ce dernier n'émet aucun écho dans leurs constructions quotidiennes.

À Bangor, le rapport au territoire de l'île (être autochtone ou allochtone) et particulièrement le rapport à la résidence fonctionne comme un opérateur de classement permettant de se situer les uns en rapport aux autres. Il agit aussi dans les liens que ces derniers établissent avec des passés, dans la mesure où l'essentiel des interviewés sollicités est devenu propriétaire. Par cet acte, ces enquêtés s'inscrivent dans une relation d'adoption ascendante avec l'île. Autrement dit, ils choisissent leurs héritages et leurs prédécesseurs en puisant dans un passé de l'île ou en découvrant un avant encore présent, mais qui reste invisible.

3. *Légateurs et héritiers : des statuts aux processus de patrimonialisation ?*

Il serait étonnant, nous semble-t-il, d'enfermer les différents interviewés sollicités pour cette étude dans un statut figé de légateur ou d'héritier. En effet, ces deux termes sont plutôt à comprendre dans la dynamique d'un type de relation sociale verticale susceptible d'être réversible. Ce serait même la condition de ce type de relation sociale.

Le travail d'enquête réalisé à Bangor et plus largement à Belle-île-en-mer illustre particulièrement bien cette idée au sujet des héritiers inscrits dans une relation d'adoption ascendante. Ces derniers, parce qu'ils prennent par la propriété, s'inscrivent dans une relation de dette symbolique à l'égard du Bellilois de laquelle ils s'acquittent – notamment dans le cadre de leurs activités associatives – en visant à faire pour et avec les Bellilois. De la sorte ils lèguent à leur tour, s'instituent légateurs pour le présent et l'avenir en se donnant des appuis dans le passé mais en en faisant autre chose. Cette transformation de l'héritage constituerait ainsi la condition de la transmission dans la mesure où elle serait l'indication d'une appropriation, en l'occurrence d'un passé permettant de se construire un être social pour le présent et pour un devenir, soit une autre façon de faire histoire moins par narration linéaire que par récapitulation.